

CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

COMPTE RENDU DES DÉBATS

ORDRE DU JOUR

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES	16
2021-043 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.....	16
2021-044 Décision modificative n°3.....	16
2021-045 Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 27 mai 2021 – Compétence de gestion des eaux pluviales urbaines ..	16
2021-046 Délégations de service public – Rapports d'activités 2020	16
2021-047 Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2022	17
2021-048 Concession de service public relative à l'exploitation des parcs de stationnement de Saint-Pierre et Saint-Aricle – Reprise des négociations	18
2021-049 Convention de construction et d'exploitation d'un parc de stationnement souterrain Saint-Aricle à Nevers – Avenant n°3 de prolongation.....	18
2021-050 Délégation de service public pour l'exploitation du parking Saint-Pierre sous la forme d'une concession de type affermage – Avenant de prolongation n°2	18
2021-051 Signature des conventions autorisant la vente aux enchères en ligne de biens immobiliers et mobiliers réformés sur le portail Agorastore	18
2021-052 Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore ..	19
2021-053 Signature d'une convention de mise à disposition du parvis Marcel Narquin	19
2021-054 Création d'emploi : Chargé(e) de mission Finances Mutualisées	19
2021-055 Créations d'emplois : 3 Conseillers numériques France Services.....	19
CULTURE	24
2021-059 Exonération et demi-tarif des cotisations du 3 ^{ème} trimestre 2020-2021 au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique	24
2021-060 Convention de partenariat entre l'Office du Tourisme Intercommunal de Nevers Agglomération et la Ville de Nevers.....	25
2021-061 Ecole du Louvre – Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2021-2022	25
2021-062 Convention de dépôt entre la Ville de Nevers et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté – Dépôt d'un « Chemin de Croix » à la cathédrale Saint-Cyr Sainte Julitte.....	26

2021-063	Tarification – Saison culturelle 2021-2022	28
ENFANCE JEUNESSE		44
2021-056	Dénomination du groupe scolaire issu de la fusion des directions des écoles Bonheur et Albert Camus	44
2021-057	Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Signature d’une convention	45
2021-058	Accueil de jeunes volontaires dans le cadre du service national universel	45
SPORT ET BIEN ETRE		55
2021-064	Attribution d’une subvention à l’association Nevers Triathlon pour l’organisation du Triathlon Nevers/Magny-Cours.....	55
2021-065	Attribution d’une subvention à l’association JGSN Cyclisme pour la course cycliste – Souvenir de Jean-Luc Vernisse	59
2021-066	Participation aux frais d’engagement pour l’organisation des « Masters Seniors » du 8 au 12 septembre 2021	59
ATTRACTIVITE		61
2021-067	Partenariats pour animations sur le passage du Tour de France – Vendredi 2 juillet 2021	61
2021-068	Soutien à l’association du Bois Joli pour l’organisation du Jumping 2021.....	63
2021-069	Convention de partenariat entre Nevers et Sremska Mitrovica.....	66
2021-070	Attribution de subvention à l’amicale de jumelage Nevers-Curtea de Arges - Roumanie	68
2021-071	Convention de fonds de concours entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération	68
2021-072	Association commerçante « Les Vitrites de Nevers et du Grand Nevers » - Attribution de subventions	69
2021-073	Partenariat pour animations – Nevers Plage	70
2021-074	Mise à disposition du domaine public communal destiné à l’exploitation du petit train routier touristique	72
2021-075	Partenariat financement d’un tiralo pour Nevers Plage par le Rotary Nevers.....	73

RELATION CITOYENNE	74
2021-076 Charte du Bénévolat.....	75
SECURITE.....	76
2021-077 Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance – Adoption du règlement intérieur - Modification	76
ENVIRONNEMENT	78
2021-078 Convention de partenariat Ville de Nevers / SEM Nièvre Energies.....	78
2021-079 Gratuité d’occupation du domaine public au profit de Nevers Agglomération dans le cadre de sa compétence mobilité-transports	78
URBANISME.....	80
2021-080 Règlement intérieur OPAH-RU.....	80
2021-081 Avenant à la convention d’occupation du domaine public n°2017_DLB117 du 30 juin 2017	80
2021-082 Désaffectation et déclassement d’une portion du domaine public communal d’environ 78 m ² (bande végétalisée) située rue Imbart de la Tour en vue de sa cession.....	82
2021-083 Désaffectation et déclassement d’une portion du domaine public communal d’environ 28 m ² sise 35 boulevard Victor Hugo en vue de sa cession.....	83
2021-084 Désaffectation et déclassement d’une portion du domaine public communal d’environ 25 m ² sise 55 rue de la Barre en vue de sa cession.....	83

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.

M. le Maire – Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare cette séance du Conseil municipal du 30 juin ouverte.
Bienvenue à nouveau dans cette enceinte naturelle, que nous retrouvons avec plaisir.

Je voulais vous dire que Basile Khouri donnait pouvoir à Philippe Cordier à partir de 20 h 15. Chrystel Pitoun avait donné procuration à Anne Wozniak jusqu'à ce qu'elle arrive. Iris Gallois à Guillaume Largeron jusqu'à son arrivée vers 20 h 00. Sophian Saouli à Philippe Cordier, car il est d'astreinte, mais il est là. Myrienne Bertrand à Anne Wozniak. Walid Ghessab à Daniel Devoise. Pierrette Concile à Laurent Pommier. Philippe Morel à Vincent Morel. Isabelle Kozmin à Guy Grafeuille.

Pas d'autres procurations ?

Je vous propose de désigner comme secrétaires de séance Guy Grafeuille et Sylvie Dupart-Muzerelle. Pas d'opposition ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Avant de commencer le déroulé de ce Conseil, je voulais rendre hommage à deux personnes qui ont été importantes pour Nevers et notre territoire.

Tout d'abord, la première, c'est Génia Oboeuf.

Je rappelle qu'elle a survécu à l'enfer d'Auschwitz, où elle avait été déportée en 1943.

C'était une Neversoise de cœur, qui dévouait le sien à témoigner des heures sombres de l'Histoire, pour que les uns n'oublient pas et que les autres sachent, coincée entre la fatigue relative des années, parce qu'elle avait encore beaucoup d'énergie, et la conviction que sa mission est on ne peut plus d'actualité.

Parfois elle les intimidait, ces jeunes qu'elle rencontrait et qu'elle a rencontrés durant plus de 50 ans, et auxquels elle racontait son histoire, mais elle leur inspirait une douceur telle qu'ils ont toujours eu envie de la revoir, et ils lui laissaient parfois des fleurs sur le rebord de sa fenêtre, ou l'invitaient à leur mariage des années après, parce qu'elle avait témoigné dans leur école. En tout cas, ils la reconnaissaient toujours, et Génia Oboeuf disait que « *les jeunes n'osent pas venir à moi dans la rue. Ils sont intimidés, alors que je ne le voudrais surtout pas. Alors, donc, c'est moi qui vais vers eux.* »

L'auditoire avait forcément changé au fil des années, mais pas le récit, qui était immuable, et « *c'est donc la 4^{ème} génération à laquelle je parle* », disait-elle, « *mais ce n'est pas "Plus belle, la vie" ; c'est toujours le même feuilleton.* »

Elle avait été déportée avec sa mère après dénonciation. Elle a connu l'horreur des camps, de l'humiliation, de la douleur, de la peur, de cette partie de l'Histoire abjecte qui est si difficilement imaginable pour nos plus jeunes.

Elle a connu une jeunesse qui a été avortée dans la barbarie concentrationnaire, mais elle ne voulait pas en faire un récit individuel. Et elle ajoutait « *C'était une expérience collective. Je ne veux pas attirer l'attention sur moi. Ce que nous avons vécu, ce n'était pas le mur des lamentations. Il y avait cet aspect combattif dans ce qu'on a fait.* »

Sans que les épreuves soient, pour autant, minimisées, l'apitoiement ne faisait, en effet, pas partie du discours de cette femme qui aura ensuite dévoué sa vie aux rescapés.

Quand elle est arrivée dans la Nièvre, Génia Oboeuf a notamment fourni un colossal travail d'archivage de documents témoins, donc de mémoire, très important, car « on manipule tellement vite l'Histoire », disait-elle.

Elle a aussi travaillé pour des associations de réinsertion de jeunes déportés, souvent en mal de rêves d'avenir, et pour lesquels les besoins de réadaptation professionnelle étaient conséquents. Une mission à laquelle elle mettra toutefois un terme quand son époux Aimé, rencontré à Auschwitz, tombera malade. C'est d'ailleurs cette circonstance qui soufflera au médecin l'idée d'une mise au vert, puisque le couple était alors installé à Paris. Elle disait : « *Nous avions de très petits moyens. C'était l'Yonne, ou la Nièvre.* » Et, en fait, cela a été Brinon-sur-Beuvron qui les accueillera pendant quelque temps, avant un nouveau départ sur l'île d'Oléron, pour suivre leurs deux fils retraités, mais Génia Oboeuf disait qu'elle s'ennuyait, car « *l'île est déserte et froide en hiver, et tous mes amis étaient à Nevers* ».

Elle est donc revenue en terre nivernaise, dans le centre-ville de Nevers, cette fois, il y a plus de 15 ans. Elle disait aussi : « *Je suis amoureuse de Nevers, où tout le monde se connaît.* » Et quand elle ne trouvait pas de fleurs à sa fenêtre en ouvrant ses volets, elle cueillait alors les sourires et les bonjours chaleureux de gens qu'elle ne connaissait même pas.

Des dangers du négationnisme au silence d'embarras d'après-guerre, la parole a fini par percer et à se révéler indispensable. « *L'histoire est malheureusement un éternel recommencement. L'actualité nous rappelle à l'ordre. A la télévision, on nous étourdit avec les images, sans donner les racines pour se faire son opinion.* » Ce sont ses propos.

Pour toutes ces raisons, Génia Oboeuf ne peut se résoudre à mettre un terme à sa mission, malgré son âge.

Elle est décédée le 27 mai dernier. Je crois que c'est le jour déclaré « journée nationale de la Résistance. » Est-ce une coïncidence ? En tout cas, nous souhaitons ce soir tous ensemble lui rendre hommage.

Je voulais également rendre hommage à Yvonne Montchougnny, dans un autre registre, qui a continué la mémoire de son mari, Jean Montchougnny, décédé le 18 mai 2008, à l'âge de 93 ans.

Yvonne Montchougnny s'est éteinte samedi 19 juin dernier, à l'hôpital de Nevers. Elle était âgée de 99 ans, et elle avait, depuis le décès de son époux, trouvé la force de perpétuer sa mémoire, et surtout son œuvre.

Elle demeurait toujours dans sa maison de Chaulgnes, où je me suis rendu un certain nombre de fois, et d'autres ici dans cette enceinte, et où se trouvait l'atelier de son mari. Cet atelier était resté intact, malgré les années, comme si l'artiste était toujours présent.

Elle avait donc à cœur de poursuivre la promotion de la peinture de son époux, pour que celle-ci ne soit pas oubliée.

Je rappelle que Jean Montchougnny était, à la base, un enseignant, et qu'il s'était reconverti en 1947 pour se consacrer à sa passion, la peinture. Et d'ailleurs, en 1972, il avait été sollicité par la Maison de la Culture de Nevers, alors sous forme associative, pour créer un département Arts plastiques, où il assurera l'animation d'un atelier de pratiques artistiques, que j'avais pu d'ailleurs tester, et organisera de nombreuses expositions avec de jeunes talents locaux, et surtout avec des artistes renommés.

En 1979, il s'est consacré tout à sa peinture dans son atelier de Chaulgnes, que j'évoquais tout à l'heure, et qu'il ne quittera guère, puisqu'il avait choisi la solitude pour être au cœur de son activité créatrice.

Il a conçu plusieurs réalisations monumentales, et installées dans les établissements scolaires au titre du 1 %.

Jean Montchougnny a toujours refusé la duplication de ses œuvres, et les propositions commerciales des galeries. Son épouse a tout fait pour poursuivre la connaissance de l'œuvre de Jean Montchougnny, l'explication de cette œuvre, qui est dense, d'ailleurs, avec un certain nombre de périodes, comme souvent chez les artistes. Et sa fille, Marianne, que j'ai encore revue hier, entend continuer avec nous et avec d'autres la présentation des œuvres de son père.

Je voudrais aussi rendre hommage à Yvonne Montchougnny, qui a beaucoup participé à la construction de l'œuvre de son mari, et à la connaissance de celle-ci.

Je vous propose de leur réserver une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

Dans un tout autre registre, je vais tout d'abord souhaiter un bon anniversaire à Amandine Boujlilat.

Et je voulais vous parler de la zone maraîchère, et notamment d'une plainte que la Ville de Nevers a déposée contre M. Romain Di Dio, qui exploite une casse automobile dans les jardins maraîchers de façon particulièrement inadmissible.

Je vais vous donner le suivi, pour que vous puissiez savoir où nous en sommes, sachant que les choses sont entre les mains de l'État.

En septembre et en octobre 2020, nous avons reçu un certain nombre de courriers d'associations de défense de la zone agricole maraîchère ainsi qu'un courrier de la préfecture qui alertaient sur le fait de constructions illégales et sur l'activité récente d'une casse automobile, susceptible de mettre en péril l'écosystème bio et agricole de cette zone.

Il apparaissait que ce terrain appartient à M. Romain Di Dio, qui en avait fait l'acquisition, j'ai envie de dire « malheureusement ». Celui-ci a eu la « bonne idée » (avec guillemets, évidemment ; je suis sarcastique) d'implanter une casse automobile sauvage.

J'ai demandé, avec l'ensemble des élus concernés, que nous menions un certain nombre d'actions, dont je souhaite rendre compte.

Tout d'abord, le 30 août 2020, il y a eu une première verbalisation par le service de la police municipale, pour des faits d'abandon d'épaves.

Le 20 novembre 2020, nous avons fait un contrôle coordonné police municipale / police nationale, et service Droits des sols de l'Agglomération, ainsi que service du Domaine public de la Ville de Nevers, la DREAL, ainsi que deux élus, Claude Loron et Guy Grafeuille, dans leurs délégations.

Il était constaté que l'activité de M. Di Dio, qui ramenait des remblais sur son terrain et des épaves automobiles posées à même le sol, entraînait un certain nombre de procédures qui ont été transmises au tribunal judiciaire et au commissariat de Nevers.

Nous avons effectué un nouveau contrôle coordonné le 2 février 2021, par les mêmes, avec Claude Loron comme élu. Nous avons constaté l'installation de trois petits bâtiments servant de sanitaires, de buanderie et d'atelier, ainsi que la pose de clôtures et d'un compteur électrique provisoire déplacé de son lieu initial pour être posé par M. Di Dio en limite de propriété.

Si le premier contrôle avait entraîné des constatations de faits de travail dissimulé, d'abandon d'épaves et de non-respect du Code de l'urbanisme, ce second contrôle a entraîné la reconnaissance en procédure de constructions illégales et abandon d'épaves d'automobiles, qui ont été aussi transmises au tribunal judiciaire et au commissariat de police de Nevers.

Le 10 mai 2021, la police municipale a effectué un nouveau contrôle assistant le service du Domaine public afin de relever une nouvelle infraction en matière de constructions illégales, puisque M. Di Dio, cette fois, effectuait une construction d'environ 40 m² au sol, à usage, visiblement, d'habitation future, sans aucune demande préalable. Même chose, cette procédure a été transmise au tribunal judiciaire et au commissariat de Nevers.

Le 7 juin 2021, la police municipale, à ma demande, a notifié un arrêté interruptif de travaux, pour effet immédiat. Le service de la police effectuait, en cette même date, une constatation de l'avancée des travaux sur la parcelle mise en cause.

Le 26 juin, il y a quelques jours, Claude Loron, adjoint, était entendu par le commissariat, et déposait plainte au nom de la municipalité, en tant que partie civile, et en demandant la remise en état du terrain occupé.

Le mis en cause devrait donc, nous dit-on, être prochainement convoqué pour comparaître vraisemblablement devant le tribunal correctionnel pour les faits relatés.

Voilà la situation de ce dossier.

On m'a transmis un complément. Nous envisageons de prendre aussi un arrêté d'interdiction des véhicules de plus de 3,5 T sur l'impasse Charles Denty, avec, toutefois, un accès dérogatoire aux véhicules de plus de 3,5 T des forces de l'ordre et de secours, ainsi qu'aux services municipaux et aux engins agricoles. Cela pourrait entraîner éventuellement des infractions supplémentaires à reprocher à ce monsieur qui, manifestement, n'a cure des réglementations diverses et variées.

Voilà pour l'information du Conseil.

Nathalie Charvy.

Mme Charvy –

J'ai cependant sous les yeux un courrier qui vous a été destiné, de la part de l'association Loire Vivante. A plusieurs reprises, son président m'a dit que vous n'aviez pas donné suite à ce courrier.

Par ailleurs, je voudrais informer l'assemblée que, début septembre, l'Association Ouverte et Citoyenne mettra sur pied un café citoyen portant sur les terres maraîchères de La Baratte. Nous aurons ainsi des avis, je dirais, différents, impartiaux, et il serait intéressant que ceux d'entre vous qui le souhaitent puissent y assister.

M. le Maire –

Sur les « avis impartiaux », je considère que la police est là pour prendre des avis impartiaux, même si elle agit sur demande du maire ou du préfet. Elle est là pour constater ce qu'elle a à constater, et donc c'est impartial.

Et je voulais juste vous tenir au courant, moi, de l'avancée du dossier et des mesures que nous prenons. Maintenant, les choses sont entre les mains de l'État.

Pour ce qui est des réponses et du suivi, les élus concernés sont, à ma connaissance, en lien avec les structures quand on nous saisit, et ils les informent aussi régulièrement.

Je pense que ce n'est pas vraiment un sujet politique ; je pense que c'est plutôt un sujet sur lequel on doit tous faire front.

M. Di Dio est un présumé délinquant ; à la justice de le constater. Nous avons fait des démarches pour le faire. On ne peut pas aller au-delà. J'aimerais bien aller au-delà, mais vous savez qu'en France on ne peut pas se faire justice soi-même, même une municipalité ; on est obligé de passer par les constatations, la saisine du Parquet, et du préfet en l'occurrence, puisqu'il y a aussi des règles en matière de réglementation urbaine.

Je pense que c'est tous ensemble que nous mettrons fin aux agissements de ce monsieur.

Mme Charvy –

Si vous me permettez, je voudrais juste lire le paragraphe qui dit combien ce sujet est éminemment politique. Il est dit : *« Les terres de La Baratte et des Marolles, sur les communes de Nevers et de Saint-Eloi, ont toujours fait partie de la ceinture maraîchère de Nevers. Complémentaires entre elles, elles possèdent des qualités exceptionnelles pour la culture des légumes. Ce patrimoine agro-pédologique et vernaculaire doit être préservé et protégé. Nous proposons que les deux communes, dont celle de Nevers, mettent en œuvre des mesures comme une zone agricole protégée ou un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains. Sans bouleverser le cadastre du secteur, ces dispositifs contribueraient à une nouvelle dynamique des jardins, notamment en direction du phénomène actuel des micro-fermes urbaines. »*

A ce titre, je pense que c'est une question éminemment politique.

M. le Maire –

Attendez, vous avez lu, quoi, là, exactement ?

Mme Charvy –

Je vous l'ai dit. J'ai lu le paragraphe de la lettre qui vous a été adressée par l'association Loire vivante, à laquelle vous n'avez pas répondu.

M. le Maire –

Ah, je n'avais pas compris que c'était ce courrier. Mais, Madame Charvy, tout est politique. On est là pour organiser la cité...

Mme Charvy –

(hors micro)

M. le Maire –

C'est bien que l'on démarre sur des chapeaux de roue ! Je ne vous ai pas interrompue. Vous voulez en tirer parti. Vous aviez même prévu une réunion ce soir. Depuis le 13 avril, je vous avais informée qu'il y avait un Conseil municipal ce soir. Donc, voilà ! Moi, je dis simplement que nous ne restons pas les bras croisés par rapport à toute infraction, vous le savez, et encore moins celles-ci. Mais aucune ! Donc, voilà ! Après, si vous voulez récupérer cela politiquement, pas moi.

Je considère, j'imagine, comme la plupart de nos concitoyens, que les contrevenants doivent avoir une suite judiciaire. Après, vous le savez, ce n'est plus le pouvoir du maire ; c'est le pouvoir du Parquet. Et donc je voulais simplement vous dire les mesures que nous avons mises en œuvre, qui vont bien au-delà des réponses à des courriers. Voilà.

Mme Charvy – Si vous voulez bien, juste pour finir, l'Association Ouverte et Citoyenne est une association qui promeut la citoyenneté active et la responsabilité écologique. Et à ce titre, j'aimerais bien que vous retiriez le fait que nous nous en servions à des fins politiciennes. C'est le propre de cette association que de se préoccuper de ce genre de questions. Et c'est à ce titre que nous mettons en place un café citoyen qui aura lieu en septembre ; que nous avons reporté en septembre, parce que, justement, ce soir il y avait un Conseil municipal.

M. le Maire – Ce que vous saviez depuis le mois d'avril.

Je voulais simplement dire que tout ce qui est du domaine des compétences de la municipalité concerne le maire et tous les élus du Conseil municipal. Vous avez tout à fait latitude à organiser ce que vous voulez, mais vous n'en avez pas le monopole. C'est simplement que nous nous y intéressons tout autant que vous.

Après, moi, je ne souhaite pas le politiser ; je souhaite surtout que l'on traite le sujet.

Mais, encore une fois, la Ville n'est qu'un rouage. Nous veillerons à être présents à votre réunion pour rétablir la vérité si le cas était nécessaire, dans la mesure où j'espère que vous inviterez le Préfet et la Procureur de la République, puisque c'est à eux maintenant d'agir. Moi, je suis allé dans ce que j'ai pu mener. S'il y a d'autres infractions, on les constatera de la même façon, mais vous connaissez l'indépendance du pouvoir judiciaire dans notre pays. La justice est saisie. C'est ce que je voulais vous dire. Et vraisemblablement, il y a des poursuites qui vont arriver, et j'espère un terme aux infractions.

Par rapport au paragraphe évoquant cette ceinture maraîchère, je rappelle que nous l'avons largement augmentée et sanctuarisée, y compris en supprimant une voie qui avait été envisagée un temps pour couper, justement, ces parcelles.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak – Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Ce qui serait intéressant, Madame Charvy, c'est que les échanges se fassent entre élus avant, éventuellement, les cafés citoyens, ce qui permettrait de ne pas désinformer les habitants, et d'avoir la bonne information et le bon ton, pour, justement, des échanges participatifs et citoyens.

Mme Charvy – Vous êtes cordialement invitée à ce café citoyen.

- Mme Wozniak – On a bien compris. Moi, je vous invite à en discuter avant, ce qui évite de désinformer les habitants.
- Mme Charvy – Alors, écoutez, les gens qui seront présents, comme vous le savez, à chaque fois ce sont des experts ; je ne crois pas que les experts fassent preuve de désinformation. Il y aura un certain nombre de maraîchers, des présidents d'associations...
- Mme Wozniak – Les experts n'ont pas forcément tous le contenu du dossier ; comme vous ne l'aviez pas non plus. Comme vous ne l'aviez pas non plus pour la place Mossé. Cela sert à cela, les élus, aussi.
- M. le Maire – Mais cela fait sept ans que l'on propose de travailler sur des sujets ensemble...
- Mme Charvy – Madame Wozniak, nous ne sommes pas d'accord ...
- M. le Maire – Attendez, s'il vous plaît, Madame Charvy...
- Mme Charvy – Nous ne sommes pas d'accord...
- M. le Maire – S'il vous plaît, Madame Charvy. J'aimerais bien que la parole soit répartie équitablement entre tous...
- Mme Charvy – C'est bien une chose qui ne me fait pas peur...
- M. le Maire – Je ne la coupe pas, mais ne me la coupez pas...
- Mme Charvy – Cela ne me fait pas peur...
(coupure du micro par M. le Maire, président de séance.)
- M. le Maire – Je distribue la parole, parce que c'est mon rôle, et quand Anne Wozniak parle, je vous demanderais d'avoir la courtoisie de l'écouter. Si vous voulez répondre, je vous redonnerai la parole. C'est une règle de base assez enfantine.
- Je dis simplement que, comme nous vous l'avons proposé depuis sept ans, sur les sujets que vous travaillez avec nous, je comprends que cela soit politique de les utiliser en Conseil municipal, mais je pense que ce serait plus efficace de les travailler ensemble. Voilà, c'est tout. Mais je comprends que les postures sont parfois plus intéressantes.

C'était surtout pour informer le Conseil et nos concitoyens, puisque je rappelle que ce Conseil est retransmis sur *Facebook*, et qu'il serait bien que l'on montre une image positive de nos débats, plutôt que des guéguerres un peu dépassées.

Philippe Cordier, pour conclure, peut-être.

M. Cordier – Pour conclure. Vous vous intéressez beaucoup à la zone maraîchère ; je suis tout à fait d'accord avec vous que cette activité peut aussi polluer les terrains. Je suis extrêmement d'accord avec vous. Je pense que le problème numéro un, ce sont les casses sauvages. Nous parlons d'un monsieur qui est, en fait, mon plus proche voisin. J'ai un mur de séparation avec ma propriété. Cette personne faisait exactement la même chose sur un terrain qui était beaucoup plus petit, et cela gênait le voisinage. C'est un problème général, parce que le sol était aussi pollué par un tas de produits (essence, huile...).

Sur une zone maraîchage, le problème est important, certes, mais je pense que tous les terrains qui risquent d'être pollués sont aussi importants. Vous devriez vous intéresser, en fait, à cette totalité de problèmes, et non pas que sur une zone.

Mme Charvy – Je vous remercie, Monsieur Cordier, pour vos conseils, vraiment, mais je crois que, dans le cadre du café citoyen dont je viens de parler, nous pourrions aborder la question sous tous ces angles, en effet. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Et puis dire pour finir qu'en effet nous n'appartenons pas à la même famille politique, et que c'est bien normal que nous ayons sur les sujets des options différentes, Madame Wozniak et Monsieur Thuriot.

M. le Maire – Madame Charvy, la préservation des terres agricoles relève de la responsabilité de tous les élus, ni plus ni moins de vous que d'autres. Ne vous arrosez pas de privilèges ; la nuit du 4 août est passée ! Ce qu'il faut surtout, c'est que l'on soit efficaces ensemble.

Nous allons examiner l'ordre du jour du Conseil municipal, cette fois.

Tout d'abord, sur les décisions prises par le Maire par délégation, y a-t-il des questions ?

Nous n'en avons pas reçu, donc je considère qu'il n'y en a pas.

Je vais passer la parole aux représentants des groupes pour qu'ils nous fassent connaître les demandes de délibérations qu'ils souhaitent voir évoquer individuellement. Et par défaut, nous voterons les autres sans débat successivement, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Amandine Boujilat, pour le groupe majoritaire.

Mme Boujilat – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Ce soir, pour le groupe majoritaire, nous souhaitons mettre au débat les délibérations suivantes : 046, 047, 054, 055, 056, 058, 059, 061, 062, 063, 067, 069, 071, 072, 073, 074, 075, 076, et 079.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres demandes ?

Madame Chamoux.

Mme Chamoux – Oui. J'avais les délibérations n° 081 et 082 qui n'étaient pas évoquées.

M. le Maire – Vous aviez, si je me rappelle bien, la 063, mais nous l'avons posée, et je crois que vous aviez demandé la 077. C'est cela ? Ou vous ne la demandez plus ?

Mme Chamoux – Oui, j'ai demandé aussi la 077, mais, comme je croyais que le groupe Nevers Ecologique et Solidaire l'avait demandée aussi, je ne l'avais pas reprécisée.

M. le Maire – Mais vous intervenez avant. Mais nous n'allons pas faire de formalisme à tous crins ; c'est juste pour vérifier que nous allons permettre un débat sur ce que vous souhaitez.

François Diot.

M. Diot – Pour notre part, nous ajoutons simplement les délibérations n° 064, 068, et 077.

M. le Maire – Vous aviez demandé la délibération 066. La demandez-vous toujours ? Ou pas ?
Vous venez de la déposer aussi ?

M. Diot – *Grosso modo*, nous interviendrons sur les délibérations n° 059, 063, 064, 066, 068 et 077.

M. le Maire – C'est cela. Très bien.

Nous allons donc voter successivement, sans débat, les délibérations suivantes :

2021-044 - Décision modificative n°3

Adopté à l'unanimité.

2021-045 – Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des chartes transférées (CLECT) du 27 mai 2021 – Compétence de gestion des eaux pluviales urbaines.

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-048 – Concession de service public relative à l'exploitation des parcs de stationnement de Saint-Pierre et de Saint-Aricle – Reprise des négociations
Adopté à l'unanimité.

2021-049 – Convention de construction et- d'exploitation d'un parc de stationnement souterrain Saint-Aricle à Nevers – Avenant n°3 de prolongation
Adopté à l'unanimité.

2021-051 – Signature des conventions autorisant la vente aux enchères en ligne de biens immobiliers et mobiliers réformés sur le portail Agorastore
Adopté à l'unanimité.

2021-052 – Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore
Adopté à l'unanimité.

2021-053 – Signature d'une convention de mise à disposition du parvis Marcel Narquin
Adopté à l'unanimité.

2021-057 – Une équipe citoyenne au service des personnes isolées - Signature d'une convention
Adopté à l'unanimité.

2021-060 – Convention de partenariat entre l'Office du Tourisme Intercommunal de Nevers Agglomération et la Ville de Nevers
Adopté à l'unanimité.

2021-065 – Attribution d'une subvention à l'association JGSN Cyclisme pour la course cycliste – Souvenir de Jean-Luc Vernisse (qui a lieu au mois d'août)
Adopté à l'unanimité.

2021-070 – Attribution de subvention à l'amicale de jumelage Nevers – Curtea de Arges - Roumanie
Adopté à l'unanimité.

2021-078 – Convention de partenariat Ville de Nevers / SEM Nièvre Energies
Adopté à l'unanimité.

2021-080 – Règlement intérieur OPAH-RU
Adopté à l'unanimité.

2021-083 – Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal d'environ 28 m² sise 35 Boulevard Victor Hugo en vue de sa cession
Adopté à l'unanimité.

2021-084 – Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal d'environ 25 m² sise 55 Rue de la Barre en vue de sa cession.
Adopté à l'unanimité.

Adoption du compte rendu du Conseil municipal du 13 avril 2021

M. le Maire – Concernant l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du 13 avril 2021, avez-vous des questions ou des observations ?

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

2021-043 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-044 Décision modificative n°3

Adopté à l'unanimité.

2021-045 Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 27 mai 2021 – Compétence de gestion des eaux pluviales urbaines

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-046 Délégations de service public – Rapports d'activités 2020

M. le Maire – Michel Suet a la parole sur la délibération n° 046 concernant les délégations de service public et la présentation des rapports d'activité 2020, en synthèse.

M. Suet – Chaque année, les entreprises titulaires d'un contrat de délégation de service public doivent produire à la collectivité un rapport d'activité de l'année précédente. Ce document doit faire état des données financières sur la sphère technique de la délégation de service public.

La commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 22 juin 2021. Elle a émis un avis favorable.

Il vous est demandé aujourd'hui de prendre acte des informations contenues dans chacun des rapports d'activité, que vous avez dû recevoir, joints à la présente délibération, pour les délégations de service public suivantes, qui étaient de 5 en 2020 (4 en 2021) :

- ENEA, réseau de chaleur urbain ;
- OGF, crématorium ;
- EFFIA, parking Saint-Pierre ;
- INDIGO, parking Saint-Aricle ;
- SARL AQUADIS LOISIRS, camping municipal.

La commission 1 avait émis un avis favorable.

Souhaitez-vous que l'on projette une synthèse sur chaque délégataire, ou non ?
S'il n'y en a pas l'utilité, nous gagnons du temps ; ce n'est pas un problème pour moi.

M. le Maire – Il n'y a pas de demandes particulières à ce titre ?

Bien. Nous votons ces rapports d'activité.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Il en est pris acte à l'unanimité.

2021-047

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Tarifs 2022

M. le Maire – Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, pour les tarifs 2022.

M. Suet – Cette délibération, finalement, précise que les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année précédente seront reconduits à l'identique.

M. le Maire – Pas de questions ou d'observations ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je voudrais juste savoir s'il serait possible de connaître exactement le montant global des recettes produites par les taxes sur les publicités.

Vous n'êtes pas obligé de me le fournir aujourd'hui.

M. Suet – De mémoire, c'est environ 200 000 à 250 000 €. La fourchette, c'est celle-ci.

Mme Chamoux – C'est juste dans le but, par exemple, d'aller dans le sens de l'écologie, et de diminuer la part de ces recettes en finançant d'une autre manière ; mais est-il possible de trouver une autre manière ? Et de réduire le nombre de publicités présentes dans le domaine public ?

M. Suet – Il y a déjà une réglementation en la matière. Je sais que nous sommes chargés de faire respecter cette réglementation. Il y a déjà des panneaux sauvages qui ont disparu. C'est vrai que seuls les panneaux autorisés à des endroits bien précis doivent subsister. Normalement, c'est la règle.

M. le Maire –

A mon avis, il y a plusieurs axes là-dessus. Il y a d'abord une politique tarifaire. Je rappelle que cette taxe date de 2010. Nous l'avons juste rendue équitable. Certains la payaient ; d'autres, pas. Nous avons essayé de la relancer, et d'identifier aussi.

Si vous évoquez plus largement la publicité en ville, nous avons essayé de faire du ménage avec des panneaux qui n'avaient pas forcément une vocation absolue d'être, et il y en a un certain nombre qui ont été démontés.

Après, il y a également, pour moi, un enjeu – et j'en reparlerai au ministre concerné, Olivier Dussopt – de mettre en place la TLPE intercommunale. Car l'objectif de cette taxe est de créer des recettes pour les collectivités, mais aussi d'être un peu dissuasifs, notamment sur des publicités de grande taille. Cela rejoint un peu votre suggestion. Aujourd'hui, il y a malheureusement certaines communes qui ne l'appliquent pas, alors qu'elles ont de grandes enseignes. Il y a de plus petites enseignes, même si on pratique un maximum d'exonérations ou de tarifs très dégrévés, mais aujourd'hui, je pense que le vrai enjeu, ce serait de passer sur une TLPE intercommunale, qui serait beaucoup plus juste, et aussi parfois dissuasive sur de grandes enseignes, qui manifestement aujourd'hui sont exonérées.

Voilà pour cette TLPE. En tout cas, on ne touche pas aux tarifs.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-048 **Concession de service public relative à l'exploitation des parcs de stationnement de Saint-Pierre et Saint-Aricle – Reprise des négociations**

Adopté à l'unanimité.

2021-049 **Convention de construction et d'exploitation d'un parc de stationnement souterrain Saint-Aricle à Nevers – Avenant n°3 de prolongation**

Adopté à l'unanimité.

2021-050 **Délégation de service public pour l'exploitation du parking Saint-Pierre sous la forme d'une concession de type affermage – Avenant de prolongation n°2**

Adopté à l'unanimité.

2021-051 **Signature des conventions autorisant la vente aux enchères en ligne de biens immobiliers et mobiliers réformés sur le portail Agorastore**

Adopté à l'unanimité.

2021-052 Vente de biens réformés sur le site de ventes aux enchères en ligne Agorastore
Adopté à l'unanimité.

2021-053 Signature d'une convention de mise à disposition du parvis Marcel Narquin
Adopté à l'unanimité.

2021-054 Création d'emploi : Chargé(e) de mission Finances Mutualisées

M. le Maire – Je vais passer la parole à Céline Morini pour la création d'un emploi de chargé(e) de mission Finances Mutualisées.

Mme Morini – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Il s'agit de structurer et de sécuriser la gestion financière du CCAS et de la Ville de Nevers en développant de nouveaux outils de pilotage financier.

La création du poste de chargé(e) de mission Finances Mutualisées permettra de renforcer la Direction des Finances, des Budgets et du Contrôle Interne auprès du Directeur Financier.

Je vous propose donc de créer l'emploi de chargé(e) de mission Finances Mutualisées, de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi, de pourvoir l'emploi selon les conditions statutaires de recrutement, et de m'autoriser à signer le contrat à intervenir, d'inscrire au budget les crédits correspondants, et enfin de modifier le tableau des emplois.
Merci.

M. le Maire – Merci.
Y a-t-il des questions ?
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-055 Créations d'emplois : 3 Conseillers numériques France Services

M. le Maire – Nous allons reparler, car cela avait déjà été évoqué, mais, cette fois, les conseillers numériques France Services arrivent, et il faut ouvrir les postes pour ces 3 conseillers. Nous avons évoqué cela, pour ceux qui sont élus communautaires, samedi dernier. Il y en a 4 à l'Agglomération, qui n'ont pas vocation spécifiquement à œuvrer sur la Ville de Nevers. Nous en aurons ainsi 3 en plus des dispositifs que nous avons déjà mis en place.

Je laisse la parole à Céline Morini.

Mme Morini – Merci. Effectivement, la Ville de Nevers a choisi d'accueillir 3 conseillers numériques.

Cet accueil s'inscrit dans le cadre du plan de relance national « France Relance », dans une action qui contribue à la lutte contre la fracture numérique.

Les conseillers numériques auront pour missions de :

- sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens
- soutenir les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique : leur faire découvrir et utiliser les outils de messagerie électroniques, découvrir et utiliser les réseaux sociaux, découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication, ou encore travailler à distance, consulter un médecin, etc. ;
- accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne : trouver un emploi ou une formation, suivre la scolarité de son enfant, puisque nous savons tous aujourd'hui que cela se fait par le biais de l'informatique.

Je vous propose donc :

- de créer 3 emplois non permanents à temps complet de catégorie C, afin de mener à bien le dispositif Conseillers numériques France Services, pour une durée de 2 ans. Le contrat prendra fin lors de la réalisation de l'opération pour laquelle le contrat a été conclu.
- de procéder à la déclaration de l'avis de vacance d'emploi.
- de pourvoir aux emplois selon les conditions statutaires de recrutement.
- de modifier le tableau des emplois.

M. le Maire – Merci.
Y a-t-il des questions ?

Nous allons essayer de réduire la fracture numérique pour les personnes qui en souffrent.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je m'interroge simplement sur la pertinence de créer ce type d'emplois, alors qu'en fait on manque cruellement d'humains dans les services publics. J'étais encore hier au Centre des Impôts ; on n'arrive plus à avoir une personne humaine. Ce n'est pas le tout ... Il y a toujours un moment où l'on ne répond pas vraiment à ce qui est demandé par le logiciel informatique. Les conseillers numériques, c'est très bien, mais je pense qu'il faudrait avant tout remettre des humains dans les services publics.

Mme Morini – L'idée est précisément très humaine : c'est d'accompagner au plus proche du Neversois qui est en position de fracture par rapport au développement numérique un accompagnement humain dans la prise en main des outils numériques. Au plus proche, finalement, du citoyen.

L'idée, ce n'est pas du tout de remplacer l'homme par des machines, mais c'est vraiment d'accompagner nos citoyens dans la découverte du numérique.

M. le Maire – Et même d’aller parfois les aider quand ils ne peuvent pas se déplacer.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat – Tout à fait.
Merci.

Nous allons faire mieux que cela, finalement : nous allons aller chez l’habitant. Je ne crois pas que cela se fasse beaucoup par ailleurs. Il y a quand même quelque chose d’assez innovant là-dedans.

Aujourd’hui, amener des personnes qui sont confrontées à cette fracture du numérique justement dans des ateliers, comme en proposent le CCAS, les centres sociaux... Un certain nombre de structures proposent ce genre de choses, qui sont très intéressantes. Maintenant, cela ne répond pas forcément aux besoins de tous. Et il y a aussi une frange de la population qui est complètement coupée, en fait, de ce type d’ateliers ou de propositions.

Là, justement, l’intérêt, c’est d’aller vers les gens. J’ai envie de dire que nous allons même rajouter de l’humain à l’humain : les personnes qui ne seront pas en capacité de se déplacer, pour des raisons tout à fait diverses, nous irons chez elles. Nous mettrons donc des humains face à des humains.

J’entends vos remarques. Néanmoins, nous saurons faire preuve de souplesse, d’innovation. Je trouve que ces créations d’emploi et le fait de mener une démarche également d’insertion professionnelle sont très positifs, et c’est une vraie démarche solidaire. Nous avons eu un peu le même débat à l’Agglomération samedi dernier ; il y a une vraie démarche de solidarité derrière tout cela. Je crois que c’est aussi cela qu’il faut viser.

M. le Maire – Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Je ne conteste pas du tout la mise en œuvre que vous faites de ce dispositif. Ce sont des emplois qui vont être mis en place pour deux ans, c’est cela ?

M. le Maire – Deux ans pour commencer. Après, c’est éventuellement de l’emploi qui peut être pérennisé. En tout cas, je rappelle aussi que nous allons recruter si possible en local : ce sont aussi des emplois ouverts à des personnes, jeunes ou moins jeunes, qui vont être formées elles-mêmes pour former les autres. Il y a donc vraiment aussi une transmission et un rôle d’insertion à la fois pour ceux qui vont former et à la fois pour ceux qui vont aider d’autres personnes à s’insérer dans le monde numérique duquel elles sont un peu éloignées.

Et je partage le fait que tout ne doit pas devenir, malgré notre appétence pour l’innovation, des machines.

- Mme Chamoux – C'était plutôt sur ce point-là...
- M. le Maire – On est justement sur un bon exemple de l'usage du numérique pour la création de postes que l'on n'aurait pas créés sans le plan France Relance, et notamment France Numérique, pour nous permettre, sur une enveloppe dédiée au numérique, d'être plus encore auprès de nos concitoyens.
- Mme Chamoux – C'est plutôt la visée sur le long terme que je pointais, avec le fait que, petit à petit, même si l'on accompagne les citoyens – et il faut le faire, et on y est obligé –, ce sont des emplois qui vont en supprimer d'autres dans les services publics.
- M. le Maire – Vous avez une visée indirecte, mais ce sont des emplois nouveaux que l'on crée, pour une fois. Le numérique permet de créer des emplois qui n'existaient pas. Enfin, cela existait, puisque nous avons déjà quelqu'un au CCAS qui le faisait, mais qui n'allait pas jusqu'à chez l'habitant. Mais c'est vrai que cette idée d'emmener la mairie chez les gens, pour ceux qui sont en difficulté pour se déplacer, c'est une façon de faire de la proximité, comme on l'a fait pendant la crise, mais on le fait pour quelque chose de positif, et c'est une façon de les aider à des démarches.
- De toute façon, les démarches dématérialisées des institutions, ce n'est pas la Ville de Nevers qui les décide, mais il faut en tout cas aider nos concitoyens à y faire face. Je ne vous dis pas qu'elles doivent remplacer tout, mais c'est un autre débat.
- Je crois que Céline Morini voulait réagir, et puis Bertrand Couturier m'avait demandé la parole.
- Mme Morini – Rapidement, puisque l'on est dans l'humain : une chose qui nous semblait intéressante aussi, c'est ce lien intergénérationnel qui va pouvoir se tisser, puisque l'on constate que, parmi ceux qui sont éloignés du numérique, il y a pas mal de personnes qui ont plus de 60 ans. Les personnes qui seront recrutées sur ces trois emplois sont des jeunes, précisément, qui vont aller rencontrer cette population. Cela nous semblait aussi intéressant qu'il puisse y avoir ce lien qui se tisse entre les générations.
- M. le Maire – Bertrand Couturier.
- M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.
- Je voulais juste partager un retour d'expérience. Hier soir, j'étais au Conseil d'administration du collège des Loges, et il était constaté que les parents d'élèves n'étaient pas forcément familiers avec certains outils informatiques de leurs jeunes. C'est un constat qui est assez dommageable, puisque, quand

l'établissement propose des sessions d'information auprès des parents d'élèves, ils se déplacent très peu.

La proposition qui a été faite de pouvoir se déplacer chez l'habitant, c'est aussi un rôle d'inclusion des parents vis-à-vis des plus jeunes de leurs enfants dans ce cadre pédagogique d'action de formation.

C'est essentiel. C'est une anecdote que l'on a vécue hier. J'ai fait cette proposition au principal du collège des Loges, pour que l'on puisse regarder de manière plus fine comment les conseillers numériques peuvent aider les foyers neversois qui sont éloignés du numérique à mieux comprendre l'interface informatique que les collégiens notamment peuvent utiliser au quotidien, de manière à ce que cela soit plus lisible pour les parents d'élèves.

Un dernier point. Je voulais simplement partager aussi un échange que j'avais eu avec les cinq collectivités avec qui nous travaillons au niveau national pour l'élaboration du référentiel numérique responsable, et il s'avère que la question du numérique et du tout numérique est un vrai sujet qui a été mis sur la table. L'objectif est que ce référentiel soit un référentiel national qui puisse servir aux collectivités dans le cadre du développement de leur stratégie numérique. Dans ce cadre, j'ai pointé du doigt la nécessité d'avoir aussi, dans ce référentiel numérique responsable, la possibilité de ne pas utiliser le numérique à tout va. C'est un échange qui a fait débat à de nombreuses reprises avec l'ensemble des contributeurs. Et c'est aussi un gage de sécurité, d'une certaine façon, puisque nous visons l'obtention de ce label à moyen terme aussi.

Je voulais partager ce retour, mais c'est intéressant de voir que le numérique, ce n'est pas une fin en soi, c'est un outil, c'est un moyen, et cela va aider grandement les Neversois.

M. le Maire –

Merci.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux –

Monsieur Couturier, j'étais au même Conseil d'administration que vous. Puisque l'on parle, justement, de l'accompagnement à l'utilisation du numérique, c'est très bien, mais il y a des moments où l'on pourra accompagner les parents comme on voudra, ils vont se trouver confrontés à des plates-formes numériques qui vont orienter leurs enfants, et pour lesquelles on ne pourra rien faire ; et notamment Parcours Sup, qui, on le sait, laisse beaucoup d'élèves sans solutions d'orientation, et, là, les conseillers numériques n'y pourront rien.

M. le Maire –

Il y a eu des loupés, sur Parcours Sup, on ne peut pas le nier. Je pense qu'aujourd'hui, quand même, il y a le dispositif « un jeune, une solution », et j'espère qu'aujourd'hui personne n'est sur le bord de la route.

Françoise Hervet.

Mme Hervet – Madame Chamoux, moi, je suis d'accord sur le fait qu'il ait pu y avoir l'an passé des cafouillages pour Parcours Sup. Mais je peux vous dire que la vigilance est grande au niveau de l'orientation des étudiants, et justement il n'y aura pas d'élève qui sera laissé sans solution cette année. Je vous assure que j'ai travaillé dans des commissions avec des personnes qui vont tout faire pour trouver des solutions, parce que, justement, nous ne voulons pas que nos jeunes se trouvent sans solution comme cela s'était passé.

Donc, ne revenons pas sur le passé, et essayons d'être optimistes, et de vivre au présent.

M. le Maire – Bien. Nous allons voter pour la création de ces conseillers numériques. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

CULTURE

2021-059 Exonération et demi-tarif des cotisations du 3^{ème} trimestre 2020-2021 au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique

M. le Maire – Nous allons maintenant aborder la délibération n° 059. Françoise Hervet va continuer d'avoir la parole sur l'exonération et demi-tarif des cotisations du 3^{ème} trimestre 2020-2021 au Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique.

Mme Hervet – Bonsoir à tous. Bonsoir, chers collègues.

Comme vous le savez, la crise sanitaire a fait que beaucoup d'enseignants et beaucoup de jeunes n'ont malheureusement pas pu avoir leurs cours en présentiel au Conservatoire, et également les cours d'art dramatique. Donc, nous avons été parfois obligés de recourir à de la visioconférence, et certains cours ont même dû être suspendus, notamment pour les cours d'éveil corporel et musical, d'éveil théâtral, de pop fun, de soul, et de cours d'adultes en pratique collective, qui n'ont pu bénéficier de cette formule de cours à distance.

Nous vous avons donc présenté un tableau, et je vous propose d'exonérer de la cotisation du 3^{ème} trimestre de l'année 2020-2021 tous les élèves n'ayant pas bénéficié de cours à distance et d'appliquer un demi-tarif sur les cotisations du 3^{ème} trimestre 2020-2021 aux élèves ayant pu suivre une partie de leurs cours en présentiel ou en distanciel.

Ces mesures vont bien sûr modifier les tarifs votés dans la délibération 2019_DLB181 du 17 décembre 2019.

Je vous propose donc de donner un avis favorable à cette délibération.

Il y a le tableau. Cela représente quand même une certaine somme, en termes d'exonération, parce que les familles ne pouvaient malheureusement pas assister à ces cours. Nous avons même vu les élèves et parfois les familles au cas par cas pour être au plus juste avec eux.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons cette exonération et ces demi-tarifs.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-060 **Convention de partenariat entre l'Office du Tourisme Intercommunal de Nevers Agglomération et la Ville de Nevers**

Adopté à l'unanimité.

2021-061 **Ecole du Louvre – Organisation de deux cycles de cours. Convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2021-2022**

M. le maire – Nous allons ensuite aborder la délibération n°061, avec l'organisation de deux cycles de cours, et une convention de partenariat avec la Ville de Nevers 2021-2022 pour la reprise avec l'Ecole du Louvre.
Corinne Mangel.

Mme Mangel – Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, c'est une reconduction de convention entre l'Ecole du Louvre et la Ville de Nevers ; une reconduction après un an d'arrêt dû au Covid.

L'Ecole du Louvre mène depuis plusieurs années des actions spécifiques étendues dans les régions, à la demande des collectivités territoriales.

Les tarifs d'inscription sont fixés et reçus par l'Ecole du Louvre.

Cette année, pour 2021-2022, l'Ecole du Louvre et la Ville de Nevers ont arrêté le programme suivant :

- Un premier cycle de 5 séances sur le thème du « Futurisme italien », qui se déroulera à l'automne 2021,

- Un second cycle de 5 séances également, intitulé « Le romantisme », qui se déroulera durant le printemps 2022.

Comme dans les conventions précédentes, l'École du Louvre prend à sa charge la conception et le contenu scientifique des cours, la publicité au niveau national, la rémunération et le transport des intervenants, le matériel pédagogique, les inscriptions, l'encaissement des règlements et la délivrance des cartes d'auditeurs, et le remplacement ou le remboursement de tout cours annulé de son fait.

Quant à la Ville de Nevers, elle s'engage à éditer et diffuser les programmes au niveau local, à imprimer et diffuser les fiches d'inscription, à mettre à disposition une salle de 120 places maximum, munie du matériel de projection nécessaire, avec la collaboration, bien sûr, d'un technicien et d'un surveillant, à prendre en charge la restauration et l'hébergement de l'intervenant le cas échéant, et à prendre en charge les frais inhérents au report d'une séance annulée de son fait.

Compte tenu de l'intérêt et du vif succès de ces programmes depuis leur création à Nevers en 2008 et de l'extrême qualité des cours dispensés, je vous propose d'approuver et de signer la convention de partenariat avec l'École du Louvre pour le 2^{ème} semestre 2021 et le 1^{er} semestre 2022.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2021, opération 1161A04.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-062

Convention de dépôt entre la Ville de Nevers et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté – Dépôt d'un « Chemin de Croix » à la cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte

M. le Maire –

Madame l'Adjointe, vous avez toujours la parole sur la convention de dépôt entre la Ville de Nevers et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, avec le dépôt d'un « Chemin de Croix » à la cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte.

Je crois que vous nous avez proposé un visuel.

Mme Hervet –

J'ai proposé à l'Assemblée un petit visuel, parce que l'on parle de ce « Chemin de Croix », de ses 14 stations qui ont été restaurées, d'ailleurs, de manière exemplaire. On ne les connaît pas. C'est un peu l'occasion de dérouler la présentation, et de voir ce à quoi cela correspond.

La cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte, propriété de l'État, bénéficie actuellement d'un aménagement intérieur sous l'égide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté.

Une réflexion avait été menée de la part de l'État en concertation avec l'Évêché et le Musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers.

Dans les collections du musée, nous avons donc ce fameux « Chemin de Croix », composé de 14 stations, réalisé par Antoine Montagnon.

Vous pouvez voir ici l'état de certaines stations, qui étaient vraiment dégradées, et qui ont été restaurées, par une restauratrice mandatée par la DRAC.

Le créateur est Antoine Montagnon, 1895, fin du 19^e siècle.

Je vous garantis que c'est vraiment magnifique.

N'ayant pu être installé suite à un avis défavorable des autorités de l'époque – il faut savoir que l'on avait déjà demandé à ce qu'il soit installé, mais cela ne s'est pas fait –, le « Chemin de Croix » était resté dans la famille Montagnon.

La famille Montagnon a donné à la Ville de Nevers ces 14 stations en 1998 au musée.

Les temps changent, et dorénavant l'État et le Diocèse ont souhaité le dépôt de cette œuvre à la cathédrale.

Il y a une convention tripartite entre la DRAC, la Ville de Nevers et le Diocèse. Sont intervenus sur ces objets ayant fait l'objet de la restauration et sur les supports réalisés des jeunes de deux lycées professionnels :

- Le lycée professionnel de Varzy, en ce qui concerne l'option « ferronnerie », pour les attaches réalisées en accord avec le conservateur des antiquités et objets d'art.
- Le lycée de Longchamp, en Côte d'Or, donc en Bourgogne Franche-Comté, pour la restauration, sous l'égide de la restauratrice en charge mandatée par la DRAC, de tout ce qui est céramique, puisque le lycée professionnel de Longchamp est spécialiste en céramique, art et design.

En accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté et le Diocèse, il est acté que ces 14 stations du « Chemin de Croix », propriétés de la Ville de Nevers, soient déposées dorénavant à la Cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte de Nevers.

Dans la continuité de la délibération signée en 2018, voici cette nouvelle convention tripartite pour une reconduction de dépôt sur dix ans.

En conséquence, et dans le prolongement de la délibération n°2018-DLB159 du 25 septembre 2018, je vous propose :

- d'accepter que les 14 stations du « Chemin de Croix », propriété de la Ville de Nevers, soient déposées à la Cathédrale Saint-Cyr Sainte-Julitte de Nevers,

- de signer la convention de dépôt tripartite définissant les conditions de dépôt consenti pour dix ans et renouvelable par tacite reconduction.

Quand tout sera installé, je vous invite vivement à aller voir ce que j'appelle un chef-d'œuvre.

M. le Maire – Merci bien. Y a-t-il des questions ?

Nous votons pour ce dépôt du « Chemin de Croix ».
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-063 Tarification – Saison culturelle 2021-2022

M. le maire – Nous allons aborder la délibération n°063 qui concerne la tarification pour la saison culturelle 2021-2022. Je passe la parole à Laurent Pommier.

M. Pommier – Bonsoir à tous.

Vous n'êtes pas sans savoir que, depuis 2014, une volonté politique de la Ville de Nevers s'est affirmée, celle de faire rayonner le spectacle vivant sur l'ensemble de son territoire.

Pour la saison 2021-2022, un déploiement des spectacles et une diffusion sur les lieux suivants sont programmés : théâtre municipal, espace Stéphane Hessel, salle Jean Vilar, La Maison, jardins du musée ou esplanade du Palais ducal.

Pour les deux salles de spectacle théâtre municipal et salle Jean Vilar, il va être mis en place une tarification différenciée selon la catégorie des places, et des tarifs réduits seront proposés aux personnes de moins de 12 ans, aux étudiants, collégiens, lycéens, aux demandeurs d'emploi, comités d'entreprise, minima sociaux, RSA, ASS, détenteurs de la carte mobilité inclusion, personnes en situation de handicap (avec la possibilité d'un accompagnateur), minimum vieillesse, aux groupes et dans le cadre d'offres promotionnelles.

Une billetterie est également mise en place *via* le réseau France Billet, qui ajoutera des frais de billetterie aux tarifs proposés.

Par ailleurs, et ce point est très important, le théâtre municipal peut être privatisé par les associations et les entreprises. Concernant les modalités de cette privatisation, un tarif réduit est proposé pour les associations à but non lucratif. Toute demande de privatisation devra intervenir deux mois avant l'événement *via* un formulaire de demande disponible en ligne sur le portail numérique Culture de la Ville de Nevers, à l'adresse culture.nevers.fr/infos-pratiques.

En résumé,

Considérant la volonté municipale de faire rayonner le spectacle vivant sur l'ensemble du territoire et dans toutes les salles de spectacle de la ville.

Considérant qu'une billetterie est mise en place pour la saison culturelle 2021-2022 *via* le réseau France Billet.

Je vous propose de fixer les tarifs de la saison 2021-2022 comme suit. Pouvons-nous projeter le tableau de la tarification du théâtre municipal ? Ils apparaissent en tarifs TTC hors billetterie, avec les différentes catégories.

Nous avons 4 catégories qui apparaissent. Pour la première catégorie, on a un tarif à 28 €, un tarif réduit à 23 €. Pour la seconde catégorie, on a un tarif plein à 23 €, et un tarif réduit à 20 €. Pour la troisième catégorie, le tarif plein est à 15 € et le tarif réduit est à 12 €. Pour la quatrième catégorie, voilà...

On voit ensuite les tarifs exceptionnels dont j'ai parlé, l'offre soirées spectacles entreprises, 20 personnes au minimum, avec une tarification entre 2 000 € et 4 000 € TTC selon les catégories de places réservées.

On voit également les tarifications pour la privatisation du théâtre de Nevers, avec les forfaits, et les exonérations, mécénat dans la limite des conditions fixées par la convention, service public municipal, écoles de Nevers, les associations à but non lucratif présentant un spectacle ouvert au public dans le cadre de l'opération « Dimanches des associations », et l'association des Amis du théâtre, mise à disposition d'une salle deux fois par an, selon la convention et la délibération.

M. le Maire –

Merci, Monsieur Pommier.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Morel.

M. Morel V –

Monsieur le Maire, Monsieur Pommier,

Il y a une petite phrase dans la délibération que nous avons sous les yeux : « *Je vous propose d'augmenter les tarifs de 18 % par rapport à la saison 2020-2021.* » Je pense que cette phrase est assez importante.

Baisse des subventions, augmentation des tarifications que nous avons votée à la fin de l'année ! Monsieur le Maire, Monsieur Pommier, vous inventez un nouveau principe : « augmentation des tarifs pour permettre au plus large public de participer à la culture » ! Je trouve que c'est un nouveau modèle qu'il faut, je pense, essayer de développer !

J'ai rencontré lundi matin la ministre de la Culture ; la prochaine fois que je la verrai, en décembre, je lui en parlerai. Parce qu'il n'y a pas que vous qui voyez les ministres, Monsieur le Maire...

- M. le Maire – J'espère bien, Monsieur Morel. Je ne revendique aucun privilège...
- M. Morel V – Oui, oui, vous en avez fait venir beaucoup, ces derniers temps.
- M. le Maire – Je n'en ai pas l'exclusivité, Monsieur Morel.
Allez-y. Si vous envoyez des piques, je vais vous faire les retours, pas de souci.
- M. Morel V – Vous en avez fait venir beaucoup, des ministres.
- M. le Maire – Excusez-moi, je suis désolé. Si on intéresse l'État, on ne va pas s'en plaindre.
Je rappelle que, si on n'avait pas intéressé l'Etat – si vous me lancez là-dessus –, nous n'aurions toujours pas d'hélicoptère sanitaire, de Pass Santé, d'IUT à la rentrée...
- M. Morel V – Monsieur le Maire, la campagne est terminée...
- M. le Maire – Vous me permettrez de terminer, Monsieur Morel.
Je ne suis pas en campagne.
Le Pass Santé, je suis désolé, cela n'a rien à voir.
Ne mélangez pas tout. Moi, je n'ai pas invité la campagne dans cette enceinte.
Et puis, en plus, c'est trop tard pour le faire.
- Je dis simplement que, sans l'aide de l'Etat, qui nous avait abandonnés - abandonnés ! -, nous n'aurions pas tous ces avantages au bénéfice des Neversois, qui l'ont bien compris.
- On peut échanger amicalement, mais, si vous voulez faire des allusions ou du sarcasme, je suis assez expert en la matière. Donc, à vous de voir. Moi, je préférerais que l'on ait des échanges francs sur les sujets sans allusions multiples.
- Et si nous intéressons l'État, si encore hier une secrétaire d'État est passée pour le Service National Universel...
- Ce SNU peut être partagé par nous tous, parce que franchement c'est une belle offre, quand vous allez voir les jeunes qui vont là-bas... Tirez-en argument, si vous le voulez.
- Vous avez tendance à tout politiser, ce qui n'est pas mon cas.
- Je vous laisse terminer.
- M. Morel V – Monsieur le Maire, vous êtes un homme politique. Vous politisez les choses, et c'est bien normal.

Je continue mon intervention...

M. le Maire – Vous avez une obsession, ce soir, ce n'est pas possible ? Vous savez que l'on peut parler de politique, sans politiser tout ?

M. Morel V – Mais oui !

M. le Maire – Cela devient une obsession !

M. Morel V – Vous venez de faire de la politique pendant plusieurs semaines pour votre campagne. C'est très bien. C'est terminé...
Je continue...

M. le Maire – Vous êtes obsédé par les Régionales ? C'est fini.

M. Morel V – Mais je sais, mais on peut en parler quand même.

M. le Maire – Si on peut se re-concentrer sur l'action municipale... Parce que, même moi, j'y arrive ; alors, vous devriez y arriver, Monsieur Morel.

M. Morel V – Mais on y arrive tous, mais c'était une belle séquence politique, et il n'est pas inutile parfois de... Bref...

M. le Maire – Allez-y donc.

M. Morel V – Vous avez donc inventé un nouveau principe de « augmentation des tarifs pour accéder à la culture ». C'est un peu étonnant. Dans la délibération, on lit aussi : « *Considérant que les tarifs doivent être réévalués au vu des tarifs pratiqués dans d'autres établissements comparables...* ». Depuis quand le service public s'inscrit-il dans une logique de marché ? Et encore plus, la culture ?

Vous venez de faire campagne – excusez-moi, j'avais écrit cela, mais je m'en sers – : « La Région partout et pour tous ». Vous auriez bien été inspiré de penser aussi à la culture : partout et pour tous, cela marche aussi pour la culture. Mais ce n'est pas la logique qui vous guide. L'intérêt même d'une régie municipale, qui peut être discuté, mais quand même, c'est justement de pratiquer une politique tarifaire volontairement faible pour l'accès d'un plus large public, et de ne pas être dans une logique simplement de rentabilité.

Cette délibération ne va pas dans le sens d'un accès le plus large possible à la culture. Elle exclut, elle stigmatise et elle est le reflet d'une piètre compréhension

des mécanismes d'accès à la culture, parce que la politique tarifaire n'est pas la seule question, mais quand même, quand on augmente, c'est quand même un très mauvais signal pour toute la population.

M. le Maire – Je n'en attendais pas moins de vous, mais nous allons vous répondre.

Laurent Pommier, déjà.

M. Pommier – Eh bien, en réponse, moi, je suis ravi que nous soyons les créateurs, effectivement, de nouveaux concepts et de nouveaux modèles économiques culturels, parce que je pense qu'à un moment donné il faut parler de modèle économique culturel. La culture, ce n'est pas que de la subvention, c'est aussi autre chose. L'un des premiers à avoir dit que la culture avait fondamentalement une dimension économique, c'est Jack Lang, et je crois à bon escient, d'ailleurs.

Je rappellerais, pour se recentrer sur cette délibération, un certain nombre de points.

Effectivement, il y a une volonté politique de la municipalité ; c'est une volonté d'optimisation des recettes de la municipalité. Je crois que nous n'avons pas à en rougir.

Une hausse, effectivement, des tarifs, pour la saison culturelle à venir, puis, par l'évolution de la gestion de la billetterie. Effectivement, l'effet escompté du croisement de ces deux éléments fera que l'on aura une augmentation des recettes du théâtre d'environ 27 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Concernant l'évolution des tarifs, effectivement, on prend 18 %. On peut parler aussi en valeur : si on prend la moyenne en valeur, qui est également un élément important, cela représente 2 €.

Par rapport à ce que l'on peut trouver sur des équipements similaires de même type dans la même région, on a les éléments suivants pour les tarifs les plus hauts :

- . théâtre d'Auxerre : 25 €
- . théâtre de Moulins : 45 €
- . théâtre de Nevers : 39 €.

Pour les tarifs les plus bas, on a :

- . Théâtre d'Auxerre : 5 €
- . théâtre de Moulins : 8 €
- . théâtre de Nevers : 7 €.

Nous avons essayé aussi de faire en sorte qu'il y ait des tarifs exceptionnels, notamment pour la salle Jean Vilar, qui sont destinés à des spectacles plus coûteux ; il y a un principe de différenciation, effectivement, de façon à ce que cela puisse générer des équilibres financiers.

Derrière ces équilibres financiers, il s'agit surtout de pérenniser une politique culturelle.

Et en amont, il faut quand même savoir qu'il y a aussi des choses qui ont augmenté depuis l'après-Covid.

Il est également important de souligner la création de la billetterie en régie municipale. Cela va être effectif à partir du 1^{er} septembre 2021, avec pour objectif de travailler à la fidélisation, notamment dans le cadre des actions hors les murs.

Cela permettra de récupérer les frais de billetterie, qui aujourd'hui sont encaissés par France Billet, ce qui représente 10 %, à concurrence de 2 € par billet.

L'objectif est une gestion budgétaire efficace, et il ne faut pas rougir de ces mots-là, de « rentabilité », d'une « part d'économie dans la culture ». Je pense qu'à un moment donné, il ne faut pas se cacher les choses ; on n'est pas que sur du subventionnement. C'est fait là dans des limites tout à fait raisonnables. On peut lever le drapeau « 18 % », mais il faut ramener les choses parfois en valeur, et, après, on croisera cela avec le niveau de fréquentation ; cela aussi, c'est un paramètre. Au terme de la saison culturelle, on reviendra avec un bilan chiffré, détaillé, peut-être en pourcentages, mais également en valeur, pour que l'on voie au final l'atterrissage financier. Cela, c'est important. Nous gérons des équipements culturels.

- M. le Maire – Monsieur Devoise.
- M. Devoise – C'est juste pour indiquer à M. Morel qu'effectivement les élections régionales sont bien terminées le 27 juin.
- Juste pour information, si vous avez bien lu, parce que vous parlez de la « Région partout et pour tous » et de « la culture partout et pour tous » ; dans le programme de Denis Thuriot, il y avait le doublement du Pass Culture. Donc arrêtez de faire un peu de...
- M. Morel V – Mais c'est une mauvaise idée, refusée par tous les syndicats et professionnels du spectacle vivant. Le Pass Culture, on ne va pas revenir dessus...
- M. Devoise – Mais ce sont les syndicats en fait qui dictent tout ce que l'on doit faire... ?
- M. Morel V – Ce ne sont pas les syndicats, ce sont les professionnels, aussi, qui veulent une autre politique culturelle que de donner un chèque à des jeunes. Un peu plus d'ambition que de donner un chèque à des jeunes ! Tous les professionnels le disent...
- M. Devoise – Je vous invite à rencontrer les jeunes et à échanger avec eux, et vous verrez que vous changerez peut-être d'avis, à moins que les syndicats vous fassent une note et vous disent ce qu'il faut faire.

M. le Maire – Bien. Notre action culturelle ne se limite pas au Pass Culture, mais je dois dire quand même que, pour rencontrer beaucoup de jeunes, aucun ne m'a refusé le doublement du Pass Culture. Au contraire. Surtout quand il est bien contingenté à de l'achat local, et principalement les libraires – qui en ont bénéficié, d'ailleurs, majoritairement, pendant la crise –. Cela me semblait être plutôt positif.

Mais, bon, c'était un rappel. Nous allons revenir sur la délibération qui nous concerne.

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – La façon de présenter la délibération est assez amusante. En effet, passer sous silence les 18 % d'augmentation... Or, c'est quand même cela qu'il faut mettre en avant. Moi, je pense que ce n'est pas une bonne intention, dans la mesure où beaucoup de gens sont restés, justement, éloignés de la culture cette année, et où beaucoup ont envie d'y retourner. Cette année particulièrement, quand il y a des difficultés financières de toute part, beaucoup de personnes auraient peut-être voulu retourner, mais ce sera plus compliqué pour les personnes qui ne sont pas concernées par les tarifs réduits ; alors que les personnes qui ont les moyens ne sont pas concernées par cette mesure, ou en tout cas elles sont moins impactées.

M. le Maire – Madame Chamoux, je vois que Laurent Pommier veut vous répondre. Juste deux remarques. Je répondrais plus amplement après. Juste deux remarques.

Il y a aussi beaucoup de gens qui ont gagné en pouvoir d'achat. Parce que j'aime bien que l'on parle tout le temps des gens en difficulté, mais je pense que nous sommes avec eux, et que l'ensemble des collectivités sont avec eux. Donc premièrement, arrêtons de toujours tirer vers le bas ; il y a aussi des gens qui ont trouvé que les tarifs étaient anormalement bas au théâtre, et qui ont les moyens de payer un peu plus.

Deuxièmement, vous évoquez la politique du théâtre. Il y a des services, derrière, complémentaires que nous proposons, qui justifient le coût.

Et troisièmement, le tarif le plus bas est le même ; il n'augmente pas.

Nous ne masquons rien, nous sommes très transparents. Et je pense que Laurent Pommier a déjà donné des arguments. Je pense qu'il va vous en redonner d'autres. Et moi j'en ai quelques-uns pour conclure.

Laurent Pommier.

M. Pommier – Je vais juste répondre ; « 18 % », on peut le mettre en porte-drapeau, ce n'est pas un problème. Je le redis, à un moment donné, raisonnons en valeur : cela représente 2 €. Et comme l'a dit Monsieur le Maire, il faut aussi envisager la culture et pas tout le temps tirer vers le bas. On fera le bilan à terme. Laissez

les choses se mettre en place. Si on s'est trompé, on s'est trompé, mais on fera le bilan au terme d'une année.

À un moment donné, il faut faire bouger les lignes, il faut faire évoluer les choses, et effectivement il faut mettre en place de nouveaux modèles culturels avec une dimension économique. C'est tout. Mais on refera le point. Si on s'est trompé, effectivement on le reconnaîtra et on saura vous l'expliquer, et on saura le reconnaître aussi. Mais, avant que ce soit mis en place, vous êtes déjà contre. Tout de suite, c'est contre, contre, contre. Laissez. On va le faire. On va le mettre en place. Si on se trompe, on reconnaîtra nos torts. Il n'y a pas de soucis là-dessus.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – En complément de ce qu'a dit Vincent Morel, sur les chiffres, d'abord, j'ai deux questions et deux remarques.

Sur les chiffres, en commission, on nous a donné les tarifs. Il a fallu que nous demandions lesquels subiraient une augmentation. Mme Mangel nous a dit qu'il y aurait globalement une augmentation de 18 %. C'est rajouté dans la délibération. C'est quand même un minimum.

Je me suis peut-être trompé ; je vous fais confiance, mais je vérifie quand même. L'an dernier, nous avons voté les tarifs le 7 juillet. L'augmentation qui nous est proposée là vient bien au-delà de 18 %. J'ai des chiffres. Ainsi, en première catégorie, tarif plein, on était à 25 € ; on passe à 31 €, ce qui fait + 24 %. Pour le tarif réduit, on était à 20 € ; on passe à 26 €, ce qui fait + 30 %...

M. le Maire – C'est une moyenne, 2 €...

M. Diot – Oui, mais alors on est à + 30 %, + 30 %, + 37 %, + 20 %, + 16 %, + 57 %, + 80 % (pour la quatrième catégorie, on était à 5 €, et on passe à 9 €). Il n'y a pas un chiffre qui est en dessous de 18 %. J'ai fait un peu de mathématiques, et je sais qu'en général, quand on a + 24 + 30 + 37 + 20...

M. le Maire – Je vais vous aider, Monsieur Diot, parce que vous ne prenez pas les bons chiffres...
Juste pour vous aider...

M. Diot – Où est mon erreur ?

M. le Maire – Il y a les 2 € de France Billet ; alors que nous allons offrir une billetterie, mais qui a un coût, sur le théâtre. Et vous oubliez de rajouter les 2 € de France Billet systématiquement pour les personnes qui réservaient.

M. Diot – Et donc les 2 € de France Billet, il faut les rajouter ? C'était 33... ?

M. le Maire – Vous les oubliez dans les coûts que vous donnez. Je vous ai parlé juste du coût net, mais il y avait les 2 € de réservation, et il faut les mettre dedans ; les personnes ne les auront plus en achetant directement à une billetterie.

M. Pommier – Le tarif que vous êtes en train d'énoncer, Monsieur Diot, comprend les frais de la billetterie.

M. Diot – D'accord. Nous avons voté la même délibération l'an dernier hors frais de billetterie ? D'accord. Donc, à ce que nous avons voté l'an dernier, il faut rajouter 2 € partout ? D'accord. Si l'on nous donnait les chiffres en commission et dans la délibération, il n'y aurait pas de quiproquo.

Première chose. Toujours est-il que 20 % d'augmentation ou 18, c'est une augmentation qui n'est pas négligeable. En tout cas, je veux bien que le pouvoir d'achat de l'ensemble des Français ait augmenté, mais j'en croise beaucoup, qui ne vont pas forcément au théâtre, et qui iront encore moins demain, parce que c'est justement ceux-là dont le pouvoir d'achat n'a pas franchement augmenté ; il a même été amené à diminuer.

Cela m'amène à une question de fond, qu'a abordée déjà Vincent Morel. On sort d'un an et demi de crise sanitaire, où la vie culturelle, la vie associative, la vie sportive ont été réduites à portion congrue, et à leur plus simple expression. Est-ce le moment d'augmenter de 18 % les tarifs du théâtre, alors que tout le monde dit, la main sur le cœur, et vous aussi – je pense que vous êtes sincère – que la culture va avoir un rôle essentiel à jouer pour la construction du lien social, pour reconstruire un imaginaire collectif, pour cicatriser les blessures de cette année de pandémie, pour redonner des couleurs, en fait, à la vie sociale et collective.

Je pense que c'est un signal, en tout cas, qui n'est pas encourageant. C'est un nouveau contresens absolu quant à ce que l'on devrait faire dans la période. Tout le monde dit qu'il faut faciliter le retour des gens, et vous, vous augmentez de 18 % les tarifs. Certes, il y a des gens qui peuvent avaler 18 % d'augmentation des tarifs ; vous en trouverez, j'en connais aussi. Et puis il y en a qui ne pourront pas. Je pense à ceux qui ne le peuvent pas.

En tout cas, c'est un signe politique assez désastreux dans la période, et c'est un geste de sortie de crise à front renversé, si j'ose dire.

D'autant plus, et je finis là-dessus, que les explications sont quand même un peu légères. Pourquoi augmente-t-on de 18 % ? Parce que c'est comme ça à Bourges et à Moulins ? Je trouve que c'est un peu court comme explication. J'espère qu'il y en a d'autres. Dans ce cas-là, il faut nous les dire. Peut-être que l'équilibre, effectivement, du théâtre n'est pas atteint, et que l'on a besoin des 27 000 €. Entre nous, 27 000 €, sur le budget de la Ville, ce n'est quand même pas grand-chose. Je pense que le symbole et le signe que l'on donne n'en valent

pas la peine. Et je vous invite, moi, à geler les tarifs, et à ne pas donner ce signe-là.

M. le Maire –

Je vais vous répondre.

Vous ne voyez cela que par le petit bout de la lorgnette.

D'abord, on n'a pas « fait comme... ». Laurent Pommier a rappelé les tarifs ailleurs, pour voir où nous nous situons. Vous voyez que nous sommes même très bas.

Deuxièmement, vous voyez cela sous l'angle du consommateur de spectacles, si je puis dire. Et je reste à dire que plus de la moitié des Français ont thésaurisé ou ont gagné en pouvoir d'achat, puisqu'ils n'ont pas fait de dépenses, et ils se font plaisir aujourd'hui. L'idée, ce n'est pas de les ponctionner exagérément, c'est de dire que chacun peut faire un petit effort, parce que la Ville a aussi beaucoup subi. Je rappelle le coût du centre de vaccinations, qui est de l'ordre de 20 000 € par semaine. Nous aurons un remboursement partiel de l'État, mais il nous restera beaucoup de frais supplémentaires, y compris pour protéger nos agents. Vous n'êtes pas en gestion, et cela, vous ne le voyez pas, mais, nous, nous le voyons tous les jours.

Ensuite, vous ne voyez cela que du petit bout de la lorgnette, car n'est-ce pas le moment d'aider les artistes ? D'acheter des spectacles ? De faire travailler les intermittents ? La somme de 27 000 € que vous évoquez, c'est à peu près le coût de 2 à 3 spectacles. Cela veut dire que l'on pourrait en commander 2 à 3, c'est-à-dire faire travailler davantage d'artistes. La relance de la culture passe aussi par la capacité pour nous de commander des spectacles, de faire travailler des intermittents, et je pense que cela, vous l'oubliez.

Et donc pour le faire, cela ne se fait pas avec l'air du temps ; il faut les rémunérer, il faut acheter ces spectacles qui sont montés par des professionnels. Et c'est aussi notre intention... Ce n'est pas de partir avec en vacances. C'est de consommer, si je puis dire, dans le bon sens du terme... Accentuer les propositions que nous allons faire au niveau du théâtre.

Donc, vous le voyez, vous oubliez ce pan, qui est important, et qui, pour nous, est une forme de ce que l'on peut faire pour accentuer la relance des professionnels de la culture.

Laurent Pommier.

M. Pommier –

Pour répondre à M. Diot, évidemment il a l'air de manquer d'éléments financiers, pour développer un peu plus son analyse.

Ce n'est pas un souci, on pourra vous les donner. Ce n'est pas un problème. Je pense que nous sommes assez transparents. Je suis prêt à le faire. Sur les équipements culturels. Vous vous rendrez compte d'un certain nombre de choses.

Si je prends, par exemple, le budget prévisionnel de la saison 2021-2022 pour le spectacle vivant, on a quand même des dépenses d'exploitation pour 360 000 €, des recettes pour 106 000 €. Cela fait un reste à charge de 254 000 €.

Pour revenir sur les tarifs, on peut aussi faire un focus sur un artiste et regarder les tarifs qui sont pratiqués. Si je prends un artiste montant comme Vincent Dedienne, on a sur Nevers une tarification entre 9 et 31 €. A Cenon, on est à 36 €. A Lyon, on est entre 36 et 38 €. A Deauville, on est entre 31 et 41 €.

Mais s'il vous faut des compléments d'information, ce n'est pas un problème. Nous serons transparents. Vous vous rendrez compte d'un certain nombre de choses.

M. le Maire – Bien. Tout le monde s'est-il exprimé sur le sujet ?
Monsieur Morel, vous voulez vous réexprimer ?

M. Morel V – Juste un dernier point. M. Diot a raison de rappeler que 27 000 €, c'est quand même négligeable dans le budget.

Monsieur Pommier, vous êtes un élu en charge de la culture ; vous n'êtes pas l'administrateur d'un théâtre. Vous n'avez pas simplement à avoir à la bouche les mots de « rentabilité »...

M. Pommier – Cela vous gêne, cela ?

M. Morel V – Cela ne me gêne pas parce que...

M. le Maire – Monsieur Morel, s'il vous plaît, Monsieur Pommier a le droit de dire ce qu'il veut. Vous n'avez pas à lui dire ce qu'il peut dire ou ne pas dire.

S'il vous plaît, je voudrais que vous m'écoutez. D'abord vous vous adressez à l'ensemble de l'institution, ensuite vous n'avez pas à dire à M. Pommier ce qu'il faudrait qu'il dise...

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. le Maire – J'ai ce pouvoir-là quand les choses ne sont pas respectueuses vis-à-vis...

Mme Charvy – *(hors micro)*

M. le Maire – Madame Charvy. Je sais que votre amertume est plus caustique que l'acide, parce que vous n'êtes pas à ma place. Mais un jour, quand vous serez maire, vous aurez peut-être cette possibilité-là, je ne sais pas si cela vous arrivera ; je

suis aussi le maître des débats. Que cela vous plaise ou pas, c'est ainsi. C'est prévu par le règlement intérieur que nous avons voté ensemble.

Je demande à un élu, quel qu'il soit, de ne pas prendre l'autre à partie. Et Monsieur Morel, arrêtez de vous poser en donneur de leçons du grand sachant de la culture ! « Vous n'avez pas à dire ci, vous n'avez pas à dire ... ». M. Pommier dit ce qu'il souhaite. Comme vous, vous dites ce que vous souhaitez, à partir du moment où vous respectez l'autre.

Mme Charvy –

(hors micro)

M. le Maire –

Madame Charvy, je n'ai pas de conseils à recevoir de votre part. Je ferai ce que j'estime devoir faire avec justice et justesse en fonction des élus, quel que soit leur groupe politique.

Mais arrêtez de vous poser en donneur de leçons permanent. C'est insupportable. Et adressez-vous à l'ensemble de cette enceinte ; tout le monde est intéressé par le sujet.

Maintenant, je rappelle que ce théâtre est en régie, et que M. Pommier, qui est un des élus en charge de la culture, a toute légitimité pour conduire les choses en lien avec les agents qui le font, et en lien avec le directeur du théâtre, etc. Ce n'est pas une délégation. Donc il a le droit d'avoir son avis, et nous donnons notre avis aussi sur les spectacles que nous retenons. C'est le rôle aussi des élus, parce que nous avons notre souhait de la diversité culturelle, et notamment avec une priorité aux spectacles de voix dans le théâtre, et cette année une priorité au seul en scène, pour limiter les risques d'annulation quand ce sont des troupes trop grandes.

Nous avons une réflexion – vous n'êtes pas avec nous tous les jours – dans la logique. Vous estimez que nous n'avons pas de politique culturelle ; cela, nous le savons par cœur. Vous estimez que c'est trop cher ; cela, nous le savons pas cœur. Moi, je reste à vous dire que trouver des endroits où vous allez acheter un spectacle 7 €, ou 25 €, ou même 39 € quand c'est un spectacle qui nous coûte très cher, mais pour contenter le public, parce qu'il demande aussi parfois des gens connus et des têtes d'affiche, eh bien, il faut bien payer derrière.

Vous êtes des rêveurs dans l'air du temps, et vous considérez que personne n'a rien à payer. La gratuité, cela n'existe pas. Si cela n'est pas l'usager, c'est le contribuable ; si ce n'est pas le contribuable, c'est l'usager, et cela peut être les deux.

On ne va pas passer notre temps à s'opposer les uns et les autres ; notre conception n'est pas la vôtre. Tout n'est pas gratuit, tout ne tombe pas du ciel, et si un jour vous êtes en gestion, vous aurez aussi des équilibres financiers à rechercher. On ne commande pas un spectacle avec zéro.

Quand, Monsieur Morel, vous dites que 27 000 €, c'est rien ; c'est toujours rien, sauf qu'un budget, c'est fait de 27 000 €, de 30 000 €, de 15 000 €, un budget, c'est fait de cela. Et moi je vous dis que soutenir la culture, c'est aussi avoir la

capacité d'acheter des spectacles, et, si l'on est capable d'en acheter plus – ce que l'on fait aujourd'hui, parce que l'on a maintenant une petite réputation, ce qui nous permet de négocier des prix, ce qui n'était pas le cas au départ –, cela nous permet de payer moins cher des spectacles, et de démultiplier, au grand bonheur de nos spectateurs.

Il est difficile de comparer sur l'année passée, mais la jauge du théâtre ne désemplit pas, et je vous assure que l'on ne va pas ponctionner injustement les gens. Il est rappelé que c'est 2 € en moyenne. Je vous invite, si vous êtes des personnes dites de culture et que vous fréquentez alors, j'imagine, beaucoup de salles, à me donner des exemples où vous payez moins cher qu'à Nevers.

M. Morel V – Monsieur le Maire, excusez-moi, vous m'avez interrompu, mais ce n'est pas grave...

M. le Maire – Oui, parce que c'est mon droit quand ça dérape.

M. Morel V – Je veux dire à M. Pommier que les chiffres, c'est bien, et c'est normal. C'est le pragmatisme de la fonction. Ce sont des chiffres, et je suis bien d'accord.

Il y a des personnes qui n'ont pas les moyens d'aller à la culture. La question est de savoir ce que l'on fait pour ces personnes. Quels mécanismes prend-on ? Je pose une question large. C'est la politique d'éducation artistique et culturelle, et la politique de conquête d'un nouveau public.

Je ne vous demande pas de me répondre là, parce que c'est un vaste sujet, et c'est très compliqué. Mais la question est aussi celle-là. C'est bien beau de faire des tarifs ; ceux qui peuvent payer, qu'ils paient, très bien. Et les autres ?

M. le Maire – Laurent Pommier.

M. Pommier – Il n'y a pas de souci, Monsieur Morel. On pourra revenir, effectivement, sur la définition de notre politique culturelle, car cela vous tient à cœur. A chaque fois, vous nous agressez avec cette idée-là.

Si, si, vous agressez, et puis vous êtes un donneur de leçons, et c'est insupportable. C'est tout.

Moi, je vous dis qu'à aujourd'hui, on va mettre de l'économie dans la culture. C'est très bien. On va respecter nos équilibres financiers, et on va tenter de pérenniser nos équipements culturels, et on va développer le dynamisme culturel. Voilà. Après, on en reparlera, sur la définition de notre politique culturelle. Il n'y a pas de soucis. Si vous le voulez, on se fera des réunions. On fera une commission, si vous voulez ; ce n'est pas un problème. Et puis on vous y associera, et puis on débattrà. Ce n'est pas un souci. Ce soir, on n'aura pas le temps, effectivement.

M. le Maire – Martine Mazoyer veut s'exprimer.

Mais, enfin, quand même, sur les possibilités pour chacun d'aller voir des spectacles à Nevers, je pense que vous exagérez, ou que vous ne voulez pas voir. Les Zaccros d'ma rue – que nous finançons en continuité des équipes précédentes, très largement, avec l'argent public, et c'est très bien ainsi –, c'est gratuit !

Enormément de spectacles sont gratuits.

Il est arrivé que les équipes du théâtre fassent de la gratuité à des personnes qui n'avaient pas eu le temps d'acheter leur billet ou de le réserver. Et quand on nous le demande, je vous assure que nous faisons gagner des places. Je réserve des places pour le Cabinet, dont je fais bénéficier des personnes, et y compris des jeunes que nous faisons tourner. Donc, je vous assure que, là-dessus, pour tous ceux qui peuvent bénéficier de spectacles alors qu'ils n'en ont pas les moyens, nous serons toujours à leur écoute pour les accompagner. Le CCAS aussi, et je pense que Martine Mazoyer veut le dire. Nous avons fait une politique très élargie pendant la crise, qui continue en ce moment, car je souhaite qu'elle soit dans la durée pour la relance. Et aujourd'hui, pour une personne ayant l'envie de voir un spectacle, mais ne pouvant se le payer, je vous assure que l'on trouvera une solution pour qu'elle puisse le faire.

M. Pommier – Justement, à ce sujet, je tiens juste à rappeler que cette semaine nous avons trois spectacles gratuits.

M. le Maire – Oui, merci. C'est ce soir sur l'esplanade, ou au théâtre, vu le temps.

M. Pommier – Donc tout n'est pas tarifé.

M. le Maire – Si nous finissons tôt, nous pourrions aller voir le spectacle ce soir.

Martine Mazoyer.

Mme Mazoyer – Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste rappeler qu'en matière de soutien à la culture, le maire écologiste de Lyon a quand même diminué de 500 000 € la subvention à l'opéra de Lyon.

M. Morel V – Alors, Monsieur le Maire, là-dessus, vous êtes très mal informée, parce que 500 000 € sur un budget de 36 M€, c'est moins de 1 %. Si vous vous offusquez pour toutes les baisses de subventions, vous prenez un très mauvais exemple, et ce sont 500 000 € qui sont réinvestis dans les projets culturels.

Donc, renseignez-vous, parce que, là-dessus, c'est « zéro pointé ». Excusez-moi, mais c'est 500 000 €...

- M. le Maire – Monsieur Morel, arrêtez de vous faire le professeur de tout le monde !
- M. Morel V – Eh bien, je me fais le professeur sur ce sujet-là...
- M. le Maire – « Zéro pointé » ? De quel droit vous notez les élus ?
- M. Morel V – Eh bien je vais vous le dire...
- M. le Maire – Parce que moi je ne suis pas sûr que vous auriez une bonne note.
- M. Morel V – Mme Mazoyer, c'est « zéro point », là-dessus ; c'est un mauvais exemple qu'elle a donné. Parce que, je termine...
- M. le Maire – Je vais répondre, s'il vous plaît.
Monsieur Morel, 500 000 €, c'est rien, mais 27 000 €, c'est beaucoup ? Il faudrait savoir.
- M. Morel V – Oui, parce que...
- M. le Maire – Moi, je vous dis simplement que 500 000 € pour réinvestir dans les projets culturels, très bien ; mais, nous, 27 000 €, ce sera pour réinvestir dans les projets culturels aussi.
- M. Morel V – Eh bien, très bien !
- M. le Maire – Donc, faites la mesure des choses.
- M. Morel V – Mais 5 % de 10 000 € sur 1 % d'un budget de l'opéra ! Ne parlez pas de n'importe quoi.
- M. le Maire – Cela devient mesquin.

Martine Mazoyer veut répondre.
Amandine Boujlilat a demandé la parole.
- Mme Mazoyer – Moi, j'ai écouté l'interview du directeur de l'opéra de Lyon, qui était vraiment très ennuyé par cette baisse de subvention, parce qu'elle s'était faite, en plus de cela,

en cours d'année, et cela le mettait vraiment très en difficulté par rapport à sa programmation. D'autant plus que l'opéra de Lyon est un opéra de pointe sur la création et les nouveaux spectacles.

M. le Maire –

Merci.

Amandine Boujlilat. Qui va nous rappeler aussi les dispositifs Politique de la Ville.

Mme Boujlilat –

Je trouve qu'il est important aussi de rappeler des actions qui sont financées notamment par le biais du contrat de ville. Je prends un peu ma casquette « Agglomération », mais, si je me permets de le faire, c'est aussi pour indiquer que cela se passe dans les quartiers de la politique de la Ville, qui sont tous sur la ville de Nevers.

Je voulais vous indiquer aussi que nous finançons de nombreuses actions culturelles dans le cadre du contrat de ville. Je peux vous donner un exemple, mais il y en a beaucoup d'autres. Là, nous allons avoir le plaisir d'accueillir D'jazz, par exemple, dans les quartiers Politique de la Ville, qui vont amener des actions très intéressantes, et notamment des ateliers en direction des habitants des quartiers Politique de la Ville. C'est un exemple d'action. Il y en a d'autres. Mais effectivement il y en a un certain nombre que nous finançons par le biais du contrat de ville.

Je trouve qu'il est important aussi de rappeler cet élément, parce que l'on pas forcément toujours cette vision globale, et peut-être que c'est un exercice aussi que l'on pourrait essayer de faire, justement, pour avoir cette vision globale, et vraiment montrer qu'il y a des actions qui sont menées, qui sont gratuites, qui sont en libre accès, qui sont à destination des populations n'ayant pas forcément un accès à la culture que je dirais naturel. C'est important de le rappeler, je trouve ; c'est pour cela que je tenais à l'indiquer.

M. le Maire –

Je voulais vous rappeler aussi d'abord que le mot « augmentation », ce n'est pas un gros mot s'il y a un service en face. Le service Billetterie, qui est demandé depuis longtemps, est mis en place.

J'ai souhaité aussi, avec l'équipe municipale d'alors, offrir des tarifs particulièrement bas pour la réouverture du théâtre, mais ces tarifs n'avaient pas vocation à s'inscrire dans la durée. Nous étions sur une première saison qu'il nous a fallu monter. Il a fallu que nous voyions ce que cela donnait, quel était l'intérêt du public. Nous en sommes maintenant à la quatrième saison.

Nous continuons à investir dans les spectacles, à faire tourner nos réseaux, à essayer de faire le dispositif des artistes en résidence, des créations dans ce théâtre, les gratuités aux associations chaque mois.

Nous faisons beaucoup d'efforts pour permettre cet accès à la culture à tous. Mais il n'est pas interdit, à partir du moment où nous allons financer une billetterie qui coûte, de rechercher aussi le financement de cette billetterie, ce qui va faciliter la vie des personnes.

Nous n'avons pas touché aux tarifs les plus bas, qui n'augmentent pas. Et avouez que cela fait quand même beaucoup d'histoires pour 2 € en moyenne d'augmentation. Beaucoup de personnes renâclent moins quand c'est une augmentation touchant le paquet de cigarettes, ou autre. Nous allons donc essayer de relativiser un peu, et de retomber dans le raisonnable dans la discussion.

Nous allons voter ces tarifs, qui s'adaptent aux évolutions du théâtre, après avoir écouté, bien sûr, Hervé Barsse.

M. Barsse – 25 000 €, c'est la moitié du prix d'un ascenseur qui permet aux personnes à mobilité réduite d'aller aux spectacles. 25 000 €, ce n'est pas beaucoup, mais c'est énorme quand on peut les donner à ceux qui en ont besoin.

M. le Maire – C'est vrai que c'est un projet que nous avons d'améliorer l'accessibilité du théâtre, aussi, sur lequel Hervé Barsse veille, et cela a aussi un coût.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Oppositions : 7

Abstention : 0

Adopté à la majorité.

ENFANCE JEUNESSE

2021-056 Dénomination du groupe scolaire issu de la fusion des directions des écoles Bonheur et Albert Camus

M. le Maire – Nous passons à la partie qui concerne Iris Gallois, avec la délibération n° 056, qui concerne la dénomination du groupe scolaire issu de la fusion des directions des écoles Rosa Bonheur et Albert Camus.

Mme Gallois – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Le changement de dénomination des établissements d'enseignement public est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. La circulaire du 28 janvier 1988 précise qu'il est traditionnellement admis que les témoignages officiels de reconnaissance doivent être réservés aux personnalités qui se sont illustrées par des services exceptionnels rendus à la nation ou par leur contribution éminente au développement des sciences, des arts ou des lettres. Il est d'usage, par ailleurs, que les choix arrêtés en matière d'hommages publics ne concernent en principe que des personnalités décédées depuis au moins cinq ans.

La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale a procédé à la fusion des directions des écoles Rosa Bonheur et Albert Camus, qui sera effective à la rentrée scolaire de septembre 2021.

Cette fusion a pour effet la création d'un groupe scolaire réunissant les deux établissements.

Nous avons choisi de proposer de renommer cette nouvelle école : « Groupe scolaire Albert Camus », ce qui fait l'objet du vote d'aujourd'hui.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des questions ?

Effectivement, nous essayons d'harmoniser les choses sur cette école, et nous allons travailler aussi toute la sectorisation avec la rénovation de l'école Jules Ferry dès que nous le pourrons. Cela permettra de bien identifier le groupe scolaire Albert Camus, sachant qu'il y a d'autres lieux, évidemment, qui s'intitulent Rosa Bonheur ; sinon, nous n'aurions pas pris cette décision.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-057

Une équipe citoyenne au service des personnes isolées – Signature d'une convention

Adopté à l'unanimité.

2021-058

Accueil de jeunes volontaires dans le cadre du service national universel

M. le Maire –

Iris Gallois a la parole à nouveau sur la délibération n° 058 sur l'accueil de jeunes volontaires dans le cadre du service national universel, qui a été mis à l'honneur hier. Je crois qu'il y aura une présentation ensuite d'un petit film.

Mme Gallois –

C'est en rapport avec les rencontres de la jeunesse, et pas avec le SNE.

M. le Maire –

Mais je crois que nous pourrions le passer à ce moment-là. C'est cela ?

Mme Gallois –

Oui, après.

M. le Maire –

Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir à tous. J’attendais la fin de votre intervention. J’étais présidente du bureau de vote de Jules Ferry, et je pense qu’il serait temps de rénover l’école, en effet. C’était juste une petite observation.

M. le Maire – Non, « il n’est pas temps » ; il y a longtemps qu’il est temps. Ce n’est pas pareil.

Malheureusement, les temps budgétaires sont compliqués, surtout pour rénover des écoles, où, en théorie, il n’y a pas d’aides. C’est donc une vraie difficulté. Et c’est un projet, si l’on veut bien le faire, que l’on évaluerait à hauteur de 11 M€. C’est un an d’investissement de la Ville, quand cela va bien. C’est aussi quelque chose qui aurait dû être fait depuis longtemps.

Iris Gallois.

C’est une école du type Pailleron, pour ceux qui connaissent...

Mme Gallois – Je voulais effectivement vous parler du Service National Universel (SNU), qui s’adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s’investir dans une société de l’engagement.

Il s’agit ici d’un dispositif porté par l’État et qui se met en place progressivement. À l’heure actuelle, il est fondé sur le volontariat, mais il sera obligatoire d’ici 6 ans.

Le Service National Universel est un projet de société qui a pour finalités de :

- Faire vivre les valeurs républicaines,
- Renforcer la cohésion nationale,
- Développer une culture de l’engagement,
- Accompagner l’insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Il se déploie sur l’ensemble du territoire français. Il se fait aujourd’hui de manière expérimentale sur la base du volontariat, avec pour objectif de rendre ce dispositif obligatoire d’ici six ans.

Le dispositif est composé de trois étapes :

- Le séjour de cohésion de deux semaines, qui, localement, va regrouper 120 jeunes de la région au LEGTA Challuy et au Lycée Professionnel Agricole de Plagny-Serquoise du 21 juin au 3 juillet.
- L’engagement dans une mission d’intérêt général pour chacun des jeunes dans l’année suivant leur participation au séjour de cohésion.
- Une phase d’engagement facultative reposant sur les dispositifs de volontariat déjà existants pour une durée de trois mois à un an.

Une fois le séjour de cohésion réalisé, chaque jeune effectue une mission d’intérêt général.

L’organisation locale du SNU souhaiterait que la Ville de Nevers propose des missions pour les jeunes. Ces missions devront revêtir un rôle actif au service de

l'intérêt général et correspondre à un engagement minimum de 12 jours ou 84 heures. Ces missions d'intérêt général sont considérées comme étant du bénévolat ; donc gratuites pour la Ville de Nevers.

Ces missions doivent s'inscrire dans une des nombreuses thématiques suivantes : défense et mémoire, sécurité, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable, et citoyenneté.

Nous avons choisi de proposer d'accueillir une vingtaine de jeunes dans le cadre des missions d'intérêt général, et notamment sur deux types de missions :

- En appui du centre de vaccination (accueil, accompagnement, petites tâches administratives)
- En appui de l'été des quartiers (aide sur les animations, tâches techniques).

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Sylvie Dupart-Muzerelle.

Mme Dupart-Muzerelle – Merci, Monsieur le Maire.

Madame l'Adjointe, vous l'avez rappelé, cette délibération n'est en fait que la déclinaison d'une mesure gouvernementale à titre volontaire, en ce moment, et qui sera ensuite obligatoire. J'avais compris que c'était à partir de 2024. Vous nous dites que c'est d'ici 4 à 6 ans.

Je suis assez dubitative face à ce dispositif.

La jeunesse a payé le prix fort pendant la pandémie : appauvrissement financier, privation de liens sociaux, privation d'une formation de qualité. N'oublions pas que cette génération sera aussi la première victime du dérèglement climatique, de la mise à mal de la biodiversité ainsi que des réformes sociales.

C'est dire la dette que nous avons face à cette génération, et l'attention que nous devons lui porter.

Et voilà que l'on propose à cette même génération le service national universel, dont les missions sont :

- de faire vivre les valeurs républicaines,
- de renforcer la cohésion nationale. (Cohésion autour de quoi ? Autour de quels projets ?) - de développer une culture de l'engagement. (Comme si les jeunes ne s'engageaient pas déjà suffisamment, fortement, dans les clubs sportifs ou les associations ?)
- d'accompagner l'insertion sociale et professionnelle.

Les moyens mis en œuvre, ce sont :

- . 2 semaines de vie commune, destinées à créer de la mixité. (Ne nous y trompons pas, ce ne sont pas 2 semaines de classe verte.)
- . des missions d'intérêt général, aussi, de 84 heures,

. une phase facultative d'engagement.

Comment croire que nous allons résoudre les problèmes de mixité par deux semaines passées dans un site commun sous autorité militaire ?

Les premières études effectuées par l'Institut de la Jeunesse et de l'Education Populaire montrent que les jeunes volontaires au SNU sont pour un tiers issus de familles de militaires, et que 65 % d'entre eux viennent de familles plutôt aisées financièrement.

De plus, ce dispositif est particulièrement onéreux, bien sûr, au niveau de l'État. 61 M€ pour 25 000 jeunes, alors que le dispositif prévoit, avec le SNU obligatoire, 800 000 jeunes, pour un budget estimé à 1,5 Md€ par an. Etant précisé que, parallèlement, on voit que le budget pour les services civiques est à la baisse.

Ce budget ne serait-il pas mieux placé dans l'Education nationale ? Première garante de la mixité sociale ? Espace de rencontres, d'échanges, d'émancipation, de construction d'un esprit critique, mais qui souffre cruellement du manque de professeurs et de moyens financiers, en général ?

Et puis on pourra évoquer les missions proposées : toujours et encore du bénévolat !

Il me semble tout simplement que la jeunesse est en droit d'attendre beaucoup plus de nous que des missions bénévoles sous encadrement militaire.

Les jeunes ont besoin que l'on prenne soin d'eux ; pas de s'initier à un parcours du combattant, qu'ils ne connaissent déjà que trop.

M. le Maire –

Alors, moi, je vous invite – mais franchement je vous invite très sincèrement – à vous rendre au lycée agricole de Challuy, où j'étais hier avec Sarah El Hairy. Je suis stupéfait de ce que vous dites, qui ne correspond absolument pas aux propos des jeunes.

J'ai assisté à un atelier de self-défense, où il y avait garçons et filles. Quasiment aucun ne se connaît, car les jeunes viennent de départements différents, et notamment pas que du nôtre. J'ai assisté à un jeu citoyen autour de l'équité femmes/hommes, de la loi, et de la sexualité. Beaucoup de jeunes nous ont dit : « Pourrions-nous rester plus longtemps ? ». Ils ont demandé plus de sport. Je vous assure que l'encadrement militaire, c'est soft. Le colonel Durand, ancien délégué militaire départemental, le capitaine Desmoulins étaient présents, mais ils ne sont pas là au quotidien, et les jeunes n'ont pas tout le temps des tenues militaires qui les encadrent.

Ce sont des jeunes qui, pour la plupart, ont 15, 16 ou 17 ans, et franchement ils nous disent qu'ils ont appris des choses, qu'ils en apprennent tous les jours, qu'ils se font de nouveaux amis, qu'ils apprennent la vie en groupe, pour ceux qui la connaissent moins, qu'ils apprennent un tas de choses, notamment par rapport à la question de l'équité femmes/hommes dans le monde du travail. Il y a des codes aussi qui sont utilisés pour rappeler les lois, les dispositifs. Ils se sont montrés très intéressés là-dessus. Chacun pourra y aller de ses commentaires,

en disant « Y'a qu'à faut qu'on », « voilà ce qu'il faudrait faire pour les jeunes. », mais ce ne sont pas des jeunes qui cherchent un job d'été ; d'ailleurs, pour certains, ils sont un peu jeunes.

A l'heure où l'on a besoin quand même de réapprendre – je ne vais pas faire la morale – les notions de respect des uns et des autres et d'autorité, je trouve que c'est intéressant, parce que l'on est très loin de ce que vous décrivez. Pour être allé rencontrer les jeunes, autour d'un moment plutôt ludique et intelligent, je ne me reconnais absolument pas dans la description que vous avez effectuée.

Franchement, profitez de leur présence ; allez les voir. Et c'est votre rôle d'élu. Plutôt que de parler dans le vide, allez les rencontrer. Allez les écouter. C'est ce que nous avons fait avec la ministre. C'est ce que j'ai fait de mon côté aussi. L'idée, c'est que l'on puisse coller à leurs attentes.

Vous avez raison, c'est un système d'expérimentation, et c'est sur la base du volontariat. Eh bien, toutes les places sont occupées. On ne va pas les chercher chez eux, à la sortie du lit.

Dans ce que j'ai vécu hier, je ne me reconnais donc pas du tout par rapport à ce que vous dites. Et je pense qu'il n'y a rien de mieux que le terrain pour vraiment savoir de quoi l'on parle.

Donc allez au lycée agricole de Challuy, où l'on a un bel équipement qui accueille le SNU, avec aussi du personnel qui accepte de poursuivre, malgré les vacances scolaires, pour accueillir ces jeunes, leur faire des petits plats, des hamburgers, ce qu'ils aiment bien, en essayant de le faire de façon diététique, et j'ai trouvé du personnel qui était hyper motivé, à consacrer aussi des heures supplémentaires, si je peux dire, à accueillir les jeunes.

Donc je tombe des nues, par rapport à ce que vous dites, qui manifestement n'est pas la réalité.

Iris Gallois.

Mme Gallois –

Vous évoquiez tout à l'heure l'Education nationale. Je tiens à vous rappeler qu'elle fait partie du pilotage du dispositif, dans la Nièvre. M. Mori, proviseur adjoint du lycée Alain Colas, est le chef de projet. La DDCSPP, service Jeunesse, Sport et Vie associative, est présente également.

Répondant à une sollicitation, la Ville de Nevers a proposé de développer un parcours de culture sur la ville, et les jeunes sont venus au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, pour avoir une approche des droits culturels. Ils ont visité la cathédrale, avec une notion de patrimoine, et tout un programme pédagogique autour de la cathédrale. Ils ont visité le palais ducal, le théâtre municipal, l'hôtel de ville, la caisse d'épargne, le quartier des faïenciers, le musée de la faïence et des beaux-arts. Il y a quand même une ouverture sur le monde des jeunes, qui leur permet de sortir aussi de leur territoire, puisque ce sont des jeunes qui ne sont pas issus de la Nièvre normalement et qui viennent sur un autre territoire, c'est le principe de la mixité, sur le SNU.

Et puis, vous vous demandiez quelles valeurs étaient développées : les valeurs républicaines sont développées. Recréer une cohésion de groupe. C'est-à-dire avoir un destin commun, pour aller vers un avenir un peu plus cohérent tous ensemble sur les valeurs que défend justement l'Ecole, à savoir les valeurs de la République.

Par rapport à l'engagement, pour être allée dans des pays comme le Canada, où l'engagement bénévole fait partie intégrante de la culture, et où, si vous n'êtes pas bénévole, c'est suspicieux, je trouve qu'en France on devrait peut-être un peu plus développer cette façon de donner un peu de soi, pour mieux recevoir, en fait. Je trouve que le bénévolat sur deux semaines, ce n'est pas qu'un engagement bénévole, c'est aussi une façon de servir pour l'intérêt général et d'avoir une première expérience professionnelle valorisante sur un CV pour un jeune qui n'est pas encore majeur, et qui arrive parfois sans rien, et démuné, et il ne sait même pas ce qu'il veut faire. Or, là, c'est l'occasion de lui offrir un panel d'ouvertures sur le monde. En plus, les jeunes choisissent les missions sur lesquelles ils veulent s'investir : associations, collectivités, dispositifs particuliers. En plus, ils peuvent choisir d'eux-mêmes de continuer et de pérenniser de trois mois à un an ce dispositif. Je trouve que c'est quand même leur tendre la main vers quelque chose qui est un peu innovant, quand même.

Vous parliez du service civique tout à l'heure. Le service civique, je trouve que c'est aussi une première expérience professionnelle pour un jeune qui a envie aussi de se tester. Le service civique, quand on l'a fait une fois, on ne peut plus le faire. Je trouve que le SNU, c'est une porte d'entrée vers, justement, comment développer son engagement citoyen, et également sa mission de vie ; travailler son développement personnel, savoir où l'on veut aller. Que la société nous en donne les moyens, c'est quand même une chance.

Le SNU, qui sera obligatoire dans 6 ans, a un effet en termes de mixité sociale. Vous indiquiez tout à l'heure que les jeunes étaient surtout des enfants issus de catégories socioprofessionnelles aisées. Je trouve que la mixité sociale est essentielle. Or, dans la journée d'appel à la défense, il n'y a pas vraiment cela. Cette journée d'appel à la défense est, à la base, plus centrée sur le recensement de l'illettrisme, il ne faut pas se le cacher. Mais, là, il y a quand même une volonté de tisser des liens, de découvrir le territoire national, d'offrir aux jeunes une ouverture sur le monde, qui me semble assez innovante.

M. le Maire –

Il y a même un groupe de jeunes qui m'a dit qu'ils ne connaissaient pas Nevers, et ces jeunes sont venus à pied, aller et retour, de Challuy, pour aller visiter la cathédrale, qu'ils ont trouvée très intéressante. Cela montre bien cette curiosité ; ce qu'ils n'auraient pas fait s'ils n'avaient pas été là.

Eh bien, oui, je sais bien que cela désole certains, mais c'est quand même une réalité.

Madame Chamoux, qui nous montre une patience sans faille, vous avez la parole.

Mme Chamoux –

Je voulais revenir sur les aspects assez contestables du SNU, contrairement au tableau que vous en dressez. Tout d'abord, parce qu'il s'adresse à des mineurs. Et donc on peut s'étonner que, de ce fait, ces jeunes soient déjà si tôt mis face aux militaires, sans avoir terminé leur construction personnelle. Cela interroge en premier lieu.

Par ailleurs, je voudrais revenir sur le financement du SNU, qui, à terme, quand il sera rendu obligatoire pour passer le permis de conduire ou le baccalauréat, va coûter près de 6 Md€ par an, pris sur le budget de l'Education nationale, alors que le SNU est encadré par l'armée. Ce sont des raisons qui font que cela nous met beaucoup de doutes, notamment, puisque depuis 2018, le ministère de tutelle est celui de l'Education nationale, alors que le dispositif est encadré par l'armée.

Vous parlez également de l'engagement. Il me semble que la jeunesse est actuellement très engagée, puisqu'on l'a vue dans les marches Climat, par exemple, ou dans d'autres actions engagées contre le bac Blanquer aussi. Mais cet engagement-là n'est pas tellement mis en valeur ni mis en avant.

Par ailleurs, après avoir coupé les vivres aux associations avec les suppressions d'emplois aidés, le gouvernement veut, par le biais du SNU, que les jeunes soient utilisés pour remplacer des emplois qui, aujourd'hui, sont occupés par des employés qui ont un salaire, qui ont une convention collective ou un statut, qui ont la possibilité de s'organiser syndicalement, des droits individuels ou collectifs. Avec le SNU, chaque année, 800 000 jeunes seront exploités sans aucun de ces droits, pour des durées variables, et ils ou elles seront très vivement encouragé(e)s à poursuivre leur engagement volontaire, soi-disant, par un service civique dans les mêmes conditions de précarité.

C'est pourquoi je ne favoriserai pas la mise en place de ce dispositif au sein de la Mairie, puisque je suppose que les missions que les jeunes vont occuper le sont actuellement par des employés municipaux.

M. le Maire –

Madame Chamoux, vous dévoyez complètement ce projet. Je suis atterré de ce que j'entends, qui, manifestement, traduit une méconnaissance absolue de ce dispositif. Il n'est absolument pas pour remplacer des fonctionnaires dans les collectivités. Alors, là, franchement, les bras m'en tombent, parce que l'on peut tout dire dans cette enceinte ; mais enfin, n'importe quoi, il faudrait quand même l'éviter.

Alors, moi, je vais vous proposer quelque chose. Je vous propose demain d'aller voir ces jeunes. Ils ont fini après-demain. Allons les voir ensemble. Echangez avec eux, mais, au moins, sachez – pardonnez-moi – de quoi vous parlez !

J'avais aussi mon idée sur la chose, mais d'y être allé hier m'a montré la réalité du dispositif. Vous n'êtes pas du tout, mais alors pas du tout, dans ce que ressentent les jeunes. Allez échanger avec ces jeunes, qui ne sont pas du tout exploités, contrairement au mot que vous avez utilisé, qui est très fort, mais qui est complètement hors de propos ! J'ai tendance souvent à le répéter, tout ce qui est excessif est insignifiant. Ils ne sont absolument pas exploités, ils viennent s'épanouir et découvrir des choses. Les jeunes filles qui découvrent la self-

défense, elles sont rassurées parfois quand elles repartent de là, elles ont appris des techniques sportives. Et puis il y a un esprit d'équipe entre ces jeunes au bout d'à peine dix jours qui m'a sidéré. Cela faisait à peu près dix jours qu'ils se connaissaient.

Franchement, y en a-t-il qui sont partants pour venir là-bas les rencontrer ? Oui ? Y en a-t-il d'autres ?

Madame Dupart-Muzerelle, vous qui vous exprimez bien là-dessus, est-ce que vous ne voulez pas aller voir plus précisément les choses ?

Mme Dupart-Muzerelle – Malheureusement, je ne pourrai vous suivre demain puisque je travaille.

M. le Maire – On fait un véhicule et on vous emmène, et vous échangez avec eux librement, comme j'ai pu le faire hier.

Madame Chamoux, si vous voulez bien y aller, Corinne Mangel va vous accompagner avec plaisir. Mais elle vous laissera libre d'échanger avec les jeunes, rassurez-vous.

Mme Chamoux – Entendu. Je comptais y aller vendredi.

M. le Maire – Mais vendredi, ils vont faire leurs bagages. C'est peut-être mieux demain.

Mme Chamoux – Demain, je corrige le brevet des collèges. Puisque l'Education nationale propose quand même, elle aussi, de faire de la cohésion et de la mixité sociale.

M. le Maire – Mais vous savez que c'est en lien avec l'Education nationale, le SNU ; vous êtes au courant ?

Mme Chamoux – C'est bien ce que je déplore, puisque c'est de l'argent qui est pris sur le budget de l'Education nationale. Au lieu de payer des professeurs, on va payer des militaires pour encadrer les élèves.

M. le Maire – Mais non. Franchement...

Corinne Mangel va vous proposer un jour, et nous prendrons attache avec vous. Franchement, pour le coup, on peut *in concreto* découvrir les choses. Et puis on en reparlera au prochain Conseil.

Mme Chamoux – Mais je veux bien découvrir les choses ; là, n'est pas la question. Le vrai problème, c'est quand même le budget de l'Education nationale qui va être grevé à terme de 6 Md€.

- M. le Maire – On est hors sujet par rapport à ce qui nous anime dans la délibération.
- Mme Chamoux – Non. Ce n'est pas tellement hors sujet. Les missions du SNU sont les mêmes que celles de l'Education nationale.
- M. le Maire – Vous n'êtes pas, à ma connaissance, dans l'enceinte de l'Assemblée nationale. Là, on a un dispositif expérimental sur notre territoire. Franchement, c'est le moment ou jamais de montrer que nous allons rencontrer des personnes, pour parler de ce que l'on connaît, me semble-t-il.
- Mme Chamoux – Si l'Education nationale avait un tel budget, elle pourrait faire de très beaux projets.
- M. le Maire – J'ai bien compris, Madame Chamoux. Mais je pense que c'est un beau projet pour les jeunes, et qui leur plaît.
- Donc, si vous voulez parler au nom des jeunes, allez déjà les voir, et allez leur en parler.
- Qui est allé voir les jeunes, dans les élus, ici ?
- Voilà.
- Je laisse Mme Mangel organiser cette visite pour les élus qui le souhaitent.
- On a clôt le sujet, ou vous vouliez réintervenir ? C'est bon ?
- Madame Mangel, oui. Je parle de vous, mais vous n'avez pas la parole, alors c'est frustrant.
- Mme Mangel – Je vais juste compléter certaines choses. Le SNU, ce n'est ni l'école, ni la colonie, ni l'armée. Mme Sarah El Haïry l'a bien précisé.
- Par ailleurs, il y a trois temps, comme cela a été dit :
- . le séjour de cohésion
 - . la mission d'intérêt général de 15 jours. Dans une association également. Ce n'est pas forcément dans une collectivité. Il y a aussi la possibilité d'être dans une association.
 - . Mais je voudrais surtout axer mon propos sur le troisième temps, qui est l'engagement volontaire minimum de trois mois. Il peut prendre la forme d'un engagement bénévole dans une association. Ou d'un service civique, comme Iris Gallois l'a dit tout à l'heure. Mais il peut aussi prendre la forme d'un engagement – et c'est là que j'interviens – auprès des réserves citoyennes, notamment de la gendarmerie, de la police, etc. Nous avons réussi, au sein de nos associations, et notamment le Souvenir Français, dont je préside le Comité de Nevers, à avoir

deux jeunes qui ont intégré comme cela cette association-là, et qui ont intégré l'association des réservistes citoyens.

Les réservistes citoyens, cela peut être aussi les réservistes citoyens de la gendarmerie, de la police, mais aussi les sapeurs-pompiers.

Comme le disaient tout à l'heure M. le Maire ainsi que Mme Gallois, cela permet aux jeunes de faire des rencontres, de croiser des jeunes qui n'auront pas l'habitude de se rencontrer, et puis c'est aussi une chance, un temps fort pour vivre la République, au quotidien, avec un souvenir commun, mais surtout pour appartenir à un collectif.

Comment se déroule une journée, au SNU, Madame Chamoux ? Effectivement, et j'en suis ravie, elle commence par ce qui nous unit autour de la République, c'est-à-dire la levée du drapeau, certes ; le chant de La Marseillaise ; et ensuite vont s'enchaîner les activités physiques, à l'intérieur ou à l'extérieur. Hier, c'était des activités de self-défense, mais il y a aussi des modules autour de la sécurité routière, des gestes de premier secours, et également comment protéger la planète. Donc, vous le voyez, c'est très divers et varié.

Cela se termine au LGTA de Challuy le 2 juillet. Pour ceux qui veulent y aller, je suis à leur disposition.

Sachez que c'est la première année où c'est un centre par département. Tout le territoire est donc couvert. Comme l'a dit Mme Gallois, c'est à titre expérimental actuellement, pour se développer ensuite.

Moi qui suis très attachée à la République... Pour la petite histoire, vous savez très bien que je suis l'animatrice culturelle des Archives départementales. J'ai créé de nombreux ateliers. Et croyez-moi, l'atelier qui m'est le plus demandé par tous les enseignants, c'est l'atelier que j'ai nommé « citoyenneté et valeurs de la République ». Cela veut dire vraiment que je pense qu'il y a une demande.

Je vous remercie.

M. le Maire –

Merci.

Nous allons pouvoir voter sur cette délibération.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 1

Abstentions : 3

Adopté à la majorité.

M. le Maire –

Iris Gallois va vous présenter un petit moment de film, et elle va nous expliquer pourquoi.

Mme Gallois –

Le 23 juillet, auront lieu les « Rencontres de la Jeunesse », dont la vocation est de réunir des jeunes Neversois autour du « vivre ensemble » et de la citoyenneté.

Il s'agit de faire de la culture urbaine, du sport, avec des supports d'intégration et de participation des jeunes, ainsi que de les initier à des pratiques qui ne sont pas forcément accessibles autrement. Il y aura de nombreux artistes et intervenants qui seront conviés pour l'occasion, et il y aura une rencontre avec un événement que je trouve assez ambitieux à l'échelle de la Ville, avec des artistes de renommée. Parmi tous les ateliers qui seront proposés aux jeunes, il y aura notamment un atelier d'échanges-débats sur le « vivre ensemble » en présence des élus – de moi, et notamment de Guillaume Largeron – qui sommes en charge des questions de la jeunesse, pour que les besoins et attentes des jeunes du territoire puissent être discutés et remontés directement.

Il y a une petite vidéo de présentation, qui va être lancée.

(projection d'une vidéo)

- M. le Maire – Et c'est gratuit. Même si on augmente de 18 % la tarification des activités culturelles, cette rencontre de la jeunesse reste gratuite.
- Mme Gallois – Cela sera sur l'esplanade du palais ducal, pour que cela soit à la fois en direction des jeunes des quartiers, mais également de la jeunesse de centre-ville.
- M. le Maire – Merci.

SPORT ET BIEN ETRE

2021-064 Attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon pour l'organisation du Triathlon Nevers/Magny-Cours

- M. le Maire – Nous allons passer au sport et bien-être. La parole est à Yannick Chartier, pour évoquer l'attribution d'une subvention à l'association Nevers Triathlon, pour l'organisation du triathlon, qui devrait, cette année, pouvoir se tenir.
- M. Chartier – Bonsoir, Monsieur le Maire. Merci. Bonsoir.
- L'association Nevers Triathlon organise les 14 et 15 août le Triathlon de Nevers Magny-Cours 2021.
- Le club organisateur a décidé de maintenir cette épreuve cette année en s'adaptant aux contraintes sanitaires imposées par l'épidémie de Covid-19.
- Les adaptations portent notamment sur la programmation de la manifestation sur deux jours, au lieu d'une journée pour les éditions précédentes, afin d'étaler et de répartir le nombre de concurrents à prendre en compte.
- Afin de participer aux frais engagés pour l'organisation de cette manifestation, qui s'inscrit dans le programme estival des manifestations de la Ville de Nevers,

je vous propose de bien vouloir vous prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 800 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, opération 1909A09.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des interventions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Bonsoir.

Mon intervention porte sur la délibération n° 064 dont il est question, notamment par rapport à la délibération n° 066, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Une subvention de 5 000 € a été demandée par le club organisateur du Triathlon. La délibération indique « *Après étude du dossier, la Ville de Nevers propose d'attribuer 2 800 €.* »

Nous aimerions avoir des précisions sur la raison de cette baisse.

La délibération précise la valorisation ; je ne sais pas si c'est par rapport à ma question en commission. Il est indiqué « prêt de matériels pour la course, mise à disposition des locaux à hauteur de 15 000 € », mais pas pour les « Masters Seniors », par exemple, dans la délibération 066, auxquels nous verserons 8 000 € de subvention.

En commission, on nous a dit que c'était essentiellement parce qu'on leur avait déjà rénové le ponton. Pourquoi pas ? Ce n'est pas parce que la Mairie rénove un ponton qu'elle peut baisser de presque la moitié des subventions.

En 2019, il y avait 900 athlètes au Triathlon ; beaucoup de public et d'impact sur la jonction et les environs.

Pour rappel, cette association a déjà vu une baisse de sa subvention de fonctionnement, et on est passé de 4 000 à 2 800 € en 2021. Ce qui fait 5 600 € au lieu des 9 000 € de l'année précédente, soit presque 40 % de baisse.

Nous voulions redire ici que c'est une association très dynamique, qui a organisé le Triathlon en 2020, malgré le protocole sanitaire strict, et qui a l'objectif de créer un poste d'entraîneur.

Le Triathlon de 2020, vous le savez, n'a rapporté aucun bénéfice, alors que, normalement, c'est un projet qui fait vivre l'association, et qui permet de rémunérer les entraîneurs.

Il y a eu très peu de baisse d'activité depuis mars 2020 ; ils ont fait des efforts pour s'adapter (des stages pendant les vacances...). Ils ont maintenu leur emploi d'apprenti entraîneur de triathlon.

C'est pourquoi nous voulons signaler notre mécontentement pour la baisse de la subvention.

A l'heure où la municipalité entend redonner de l'élan au bénévolat, avec la fameuse Charte du Bénévolat, évoquée à la délibération 076, il nous semble prépondérant de maintenir notre soutien aux associations qui font vivre Nevers toute l'année, avec des jeunes, des bénévoles, et des entraîneurs qui comptent sur nous.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération, non pas parce que nous sommes contre le fait de donner une attribution de subvention au Triathlon, mais parce que nous contestons le choix des priorités, en particulier par rapport aux « Masters Seniors » qui vont avoir 8 000 € de subvention.

Merci de votre attention.

M. le Maire –

Avant de passer la parole à M. l'Adjoint, je voudrais rappeler aussi que l'Agglomération met à disposition le port et un certain nombre de services. Ce n'est pas parce qu'une association demande un montant que c'est de droit ; il peut être ré-arbitré, comme nous le faisons à chaque fois.

L'an passé, nous avons donné un certain nombre de subventions, comme cela a été rappelé, qui n'ont pas nécessairement été utilisées, compte tenu de la crise sanitaire.

Monsieur l'Adjoint.

M. Chartier –

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir déjà éclairé le sujet en apportant ces éléments.

Oui, comme vous le dites, l'année dernière nous avons versé une subvention de 5 000 €, avec simplement 200 participants, suite à la crise Covid. Nous n'avons pas réclamé, dans ce cadre-là, de retour sur la subvention, qui n'était pas au niveau de l'événement tel que proposé antérieurement.

Cette année, ils ont fait également une demande de subvention de 5 000 €, effectivement ; et nous octroyons 2 800 €. Pour être complet sur ce sujet, oui, effectivement, il y a 15 000 € à peu près de valorisation en termes de locaux et de matériels qui sont mis à disposition sur cet événement. De manière également exceptionnelle, j'ai passé beaucoup de temps avec les services également pour trouver des moyens supplémentaires pour les sorties d'eau ; on va recycler une ancienne échelle qui servait au niveau de l'ancienne piscine des bords de Loire. Plutôt que de la revendre, nous la donnons. Nous avons fait de la recherche, justement, pour essayer de trouver des solutions.

Après, pour le montant de la subvention de 2 800 €, je vous signale que nous n'avons pas demandé le reversement des 5 000 € de l'année dernière alors que l'événement n'a pas eu lieu. C'était le cas d'autres associations pour lesquelles nous avons versé des subventions. Il y a eu le tournoi de tennis qui n'a pas eu lieu. Or, nous avons versé la subvention, et nous avons averti que cette année nous ne verserions pas de nouvelle subvention parce que la manifestation ne

s'était pas déroulée. Après, si vous regardez purement et simplement des chiffres, et si vous faites une règle de 3, là on attend 700 personnes, et les organisateurs attendent 700 personnes, et nous donnons 2 800 €. Pour les « Masters Seniors », sur lesquels je reviendrai juste après, on attend à peu près une jauge de 2 000 personnes, et la subvention serait de 8 000 €, et sur un événement bien différent.

Pour moi, que l'on parle de triathlon, ou de boules lyonnaises ou de pétanque ou de marche nordique, c'est pareil pour moi, c'est de la même manière : c'est du sport, c'est pour bouger la ville. Après, on doit faire des choix. Il y a de nouveaux événements également qui s'imposent, qui viennent sur notre territoire, tel que les « Masters Seniors ». Pour moi, c'est un événement qui est extrêmement important également. On n'est pas dans une logique d'augmentation de nos impôts et d'augmentation de notre budget au niveau des sports, et donc il faut faire des choix.

M. le Maire a indiqué que l'Agglomération également aidait cet événement. Mais il n'y a pas eu de demande de subvention au niveau de l'Agglomération. Je vous le confirme ; il n'y a pas eu de dépôt de dossier pour demander de subvention au niveau de l'Agglomération. Peut-être, effectivement, que le budget est suffisant pour organiser cet événement le 15 août. Il n'y a pas eu de dépôt de dossier. C'est un peu curieux.

Il appartient également aux organisateurs de rechercher de nouvelles sources de financement ; cela peut être également des demandes auprès d'autres collectivités. Dans ce cadre-là, le choix a été fait de ne pas demander à l'Agglomération un soutien financier. Donc on peut peut-être considérer que le bouclage de cette opération est réalisé.

M. le Maire – Madame Gerbe.

Mme Gerbe – Je voulais juste revenir sur la valorisation. Pourquoi la préciser dans la délibération n° 064, et pas dans la 066 ?

M. Chartier – Elle n'est pas dedans, mais je pense que la valorisation est bien supérieure à celle que l'on a au niveau du Triathlon. Je pense que l'aide est bien supérieure. On donne des bâtiments, etc. C'est quelque chose d'important.

Ce qui est important, au niveau de la valorisation, c'est de vous montrer qu'il n'y a pas que la somme d'argent, derrière ; il y a également beaucoup d'agents, de temps qui est passé.

On s'applique également à aider les associations. Souvent, les associations ne nous attendent pas forcément pour une subvention sonnante et trébuchante, mais c'est surtout pour tout ce qu'on peut leur offrir en termes de mise à disposition de terrains, de temps, d'espaces, de salles... C'est extrêmement important pour elles, et je veille à ce que l'on puisse le faire le mieux possible, et le plus possible, pour qu'elles puissent s'exprimer et exprimer leurs projets.

M. le Maire –

Pour gagner du temps, et puisque nous allons évoquer ensuite la délibération concernant les « Masters Seniors », sur la valorisation, on ne la connaîtra qu'après ; c'est la première fois que nous organisons cet événement, et nous ne pouvons donc pas aujourd'hui vous donner précisément ce que cela va être en évaluation de mise à disposition de nos moyens. On ne le saura qu'à la fin. Cela va dépendre aussi du temps. Il y a des choses en extérieur qui peuvent basculer en intérieur, ou pas.

Sur cette subvention au Triathlon, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstentions : 6

Adopté à l'unanimité.

2021-065

Attribution d'une subvention à l'association JGSN Cyclisme pour la course cycliste – Souvenir de Jean-Luc Vernisse

Adopté à l'unanimité.

2021-066

Participation aux frais d'engagement pour l'organisation des « Masters Seniors » du 8 au 12 septembre 2021

M. le Maire –

Monsieur l'Adjoint aux Sports, vous avez toujours la parole pour la délibération 066 pour la participation aux frais d'engagement pour l'organisation des « Masters Seniors » du 8 au 12 septembre 2021. Nous avons rappelé, d'ailleurs, que l'invité d'honneur sera Gérard Holtz, qui effectuera un spectacle au théâtre.

M. Chartier –

Les « Masters Seniors » est une manifestation sportive et culturelle se déroulant du 8 au 12 septembre 2021. Les participants sont âgés de plus de 60 ans et s'affronteront sur des épreuves de sudoku, de tennis de table, de moto-trial, de boules lyonnaises, d'athlétisme, de pétanque, d'escrime, de pêche sportive, de bridge, de golf, de scrabble, de cyclisme, de trail, de marche nordique, de tennis et de tarot.

Nevers, mais aussi plusieurs communes de la Nièvre recevront les compétitions. Nevers servira de « camp de base ». Le centre des expositions sera le passage obligé de chaque participant afin de valider son inscription. Il y aura également le village des « Masters » pour une exposition de peinture, un stand de chaque association participante, d'autres stands plus « gourmands », un restaurant et tous les soirs, la remise des récompenses. Un repas de gala sera organisé le samedi soir.

La Ville de Nevers met à disposition le palais ducal pour les épreuves de bridge et de tarot, la maison des sports pour les épreuves de scrabble. L'escrime aura lieu à la salle d'armes « la Botte de Nevers ». La pêche aura lieu au quai de la Jonction. Les épreuves de pétanque se dérouleront sur les terrains stabilisés Léo Lagrange et dans le centre des expositions pour les phases finales. Les épreuves de tennis de table auront lieu dans le centre des expositions et la salle Birocheau.

La totalité du centre des expositions est utilisée par les organisateurs.

2 000 participants sont attendus à cette manifestation.

Il est proposé de verser une participation financière de la Ville de Nevers de 8 000 € à l'association les « Masters Seniors ».

C'est un nouvel événement qui va faire bouger la ville pendant plusieurs jours. Au-delà même des compétitions sportives, on prévoit également un certain nombre d'activités festives dans le centre-ville pour faire vivre également le centre-ville et la ville toute entière.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Madame Gerbe.

Mme Gerbe –

Toujours pour aller dans le même sens que mon propos précédent. En effet, vous dites que la valorisation n'est pas possible, mais on va leur prêter le palais ducal, le centre des expositions, on mettra à disposition du matériel. Comme l'a dit M. Chartier, cela va être forcément plus élevé que le Triathlon, et on leur donne une subvention de 8 000 €. Je sais bien que c'est délicat de comparer deux manifestations. Là, c'est une première en France.

C'est une association qui a été mise en place fin 2018, et qui organise une manifestation dans l'année, *a priori* la première, sur plusieurs communes. Il y aura probablement des subventions des autres communes : Varennes-Vauzelles, Pougues, Magny-Cours... Beaucoup d'argent public est investi dans cette manifestation, qui, je le rappelle, est annuelle. Je voulais juste rappeler que le Triathlon, pour le coup, a des activités beaucoup plus régulières. On attend de voir les 2 000 personnes, mais je doute un peu qu'il y ait 2 000 personnes à cette manifestation.

M. le Maire –

Je crois qu'il ne faut pas mettre en compétition les compétitions.

Yannick Chartier.

M. Chartier –

On ne se désinvestit pas du Triathlon. Il y a aussi une subvention de fonctionnement qui est versée par la Ville. C'est un sport important pour la ville, c'est un sport important pour l'agglomération.

Cependant, il y a une nouvelle manifestation qui a tout notre intérêt, parce que, sur une population de plus de 60 ans, c'est du sport bien-être et du sport santé également. C'est un axe également politique qui est important pour nous. Il n'y a pas que la compétition. C'est important aussi.

Nous avons des associations sportives qui travaillent beaucoup sur la compétition. Il y a aussi des événements qui doivent également faire en sorte de faire bouger l'ensemble de la ville, et cette manifestation va contribuer à faire bouger la ville, et la faire rayonner également bien au-delà. Il ne faut pas les mettre l'une contre l'autre ; on continue ensemble.

Je ne sais pas si vous êtes membre de l'association du triathlon, parce que vous semblez bien connaître cette association, mais vous en parlerez au président, si vous le voulez, pour l'inviter à déposer un dossier.

Mme Gerbe – Je pensais qu'il l'avait fait.

M. Chartier – Non, ce n'est pas le cas.

M. le Maire – Merci.

Nous votons.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Unanimité pour cette épreuve innovante.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

2021-067 Partenariats pour animations sur le passage du Tour de France – Vendredi 2 juillet 2021

M. le Maire – Nous allons aborder maintenant la partie Attractivité. Et on ne pouvait pas ne pas parler du Tour de France.

La parole est à Jean-Luc Dechauffour, qui va évoquer les partenariats et rappeler les animations pour cette belle traversée de la Nièvre.

M. Dechauffour – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

La Ville de Nevers vient d'être labellisée « Ville à vélo du Tour de France » avec 3 vélos sur 4. D'ailleurs, c'est une très belle reconnaissance du travail que nous avons effectué, et aussi lors du précédent mandat, en matière de mobilité ; je rappelle qu'il y a simplement deux villes qui ont 4 vélos sur 4, Paris et Rotterdam.

Nous sommes très contents d'accueillir le Tour de France le vendredi 2 juillet. La Grande Boucle foulera les pavés lors de sa 7^{ème} étape de Vierzon au Creusot.

Cette course de 249 km sera la plus longue du Tour de France cette année. Elle traversera Nevers sur 10 km en entrant boulevard Henri Bouquillard vers 13 h 20 et en sortant par le passage à niveau de Saint-Éloi. Deux heures avant, il y aura le passage de la Caravane.

Nous avons choisi quatre lieux d'animations pour accueillir le public. Nous proposons que ce public vienne pique-niquer sur nos quatre lieux d'animation.

Le premier est la cour de la salle des Fêtes, située dans un quartier que nous avons voulu aussi bien intégrer dans nos animations, le quartier de La Grande Pâture et des Montôts. On y trouvera quelque chose d'hyper classique, bandonéon et orgue de barbarie. A chaque fois, sur chaque lieu, vous trouverez de quoi vous restaurer, avec des food trucks.

Ensuite, le square Eduard Millien, situé vers les Eduens, avec, là, l'ensemble du parc Tour de France. Tous nos partenaires seront regroupés ici, avec aussi une valorisation de tout ce qui est fait au niveau de l'Agglomération en matière de mobilité, nos partenaires (Bik'Air, ASEM pour l'atelier de réparation de vélos...), et tout cela au son de la musique et de spectacles, puisque nous allons accueillir un concert de rock, de pop, et aussi une compagnie de cirque et d'acrobatie, avec des tandems comme thème. Toujours des food trucks, je le rappelle.

Pour information, les animations se dérouleront de 11 h 00 à 14 h 00.

Ensuite, à côté du parvis de La Maison, au niveau du skate-parc, un habitué du Tour de France, Christophe Demerson, qui a suivi plusieurs fois le Tour de France un peu comme Yvette Horner pouvait le faire à une époque. Donc quelque chose de très français, de très festif, très populaire. Je rappelle que le Tour de France, c'est aussi un spectacle gratuit, que l'on peut offrir à l'ensemble de la population.

On terminera les animations par la place du Gué. Là aussi proche du quartier des Bords de Loire, de La Baratte et des Courlis, avec un concert de rock et un food truck. On accueillera Keusty, le célèbre graffeur de Nevers, qui terminera une fresque en direct, ayant comme thème, évidemment, le passage du peloton et la ville à vélo, avec les 3 vélos sur 4.

Je rappelle que le Tour de France, c'est 184 coureurs, 8 équipes, 30 nationalités, 3 383 km en 21 étapes, des partenaires commerciaux, 3,5 millions de téléspectateurs assidus, et 10 à 12 millions de spectateurs sur le bord des routes.

Diverses sociétés partenaires du Tour de France nationalement et implantées localement à Nevers ont tenu à apporter leur concours à l'animation de cette course dans notre ville. Pour chacune d'entre elles, une convention de partenariat sera signée entre les parties. Il s'agit des partenaires suivants :

- . Leclerc, pour 1 000 €
- . Skoda, pour 1 000 €
- . Century 21, pour 500 €
- . Yamaha, pour 1 000 €.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais aujourd'hui elle est plutôt close. En contrepartie, la Ville de Nevers s'engage à faire la promotion de chaque partenaire par le biais de supports de communication.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de partenariat établies avec chaque partenaire selon le modèle joint au dossier fourni.

M. le Maire – Merci pour cette exhaustivité.

J'en profite pour signaler que les vélos bleus et jaunes de Bik'Air vont petit à petit être remplacés. Il y en aura donc un peu moins sur le territoire, dans le courant du mois de juillet. Ils vont être remplacés par des vélos faits à Nevers. C'est donc plutôt pour la bonne cause.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur Diot

M. Diot – Ils vont être remplacés par des vélos faits à Nevers, dites-vous ? C'est-à-dire ?

M. le Maire – C'est-à-dire que Bik'Air est accompagné par la Région et a acquis des bâtiments à Coulanges-les-Nevers, une ancienne friche. Ils vont assembler des vélos et les fabriquer à Nevers. On est à 4 emplois créés, avec une perspective de 60 à 70 s'ils arrivent à créer leur chaîne de production.

Il nous faut voter sur ces partenariats.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Rendez-vous le 2 juillet au Tour de France.

J'en profite pour dire que nous avons officialisé tout à l'heure le lancement du retour de la Look, qui reviendra au mois de septembre.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-068

Soutien à l'association du Bois Joli pour l'organisation du Jumping 2021

M. le Maire – Jean-Luc Dechauffour a toujours la parole pour le soutien à l'association du Bois Joli pour le Jumping 2021.

M. Dechauffour – Le Jumping 2021 fait son retour après deux années d'interruption, et la Ville de Nevers a décidé d'apporter son soutien à l'association du Bois Joli au titre de l'année 2021 pour organiser la nouvelle édition du Jumping international de Nevers du 11 au 21 novembre 2021 au Centre des Expositions.

Près de deux cents chevaux et plusieurs nations participeront à ce concours de saut international. En réalité, il y aura trois concours différents :
Le 11 novembre, un concours « Ponam », concours national de poneys.
Le week-end se tiendra le concours national de Jumping.

Ces deux événements sont intégralement gratuits. Spectacle et événement gratuits proposés par la Ville de Nevers.

Et puis le week-end qui va jusqu'au 21 novembre est consacré au Jumping international, où, là, les entrées adultes sont à 2 € et les entrées enfants à 1 €.

Les visiteurs pourront donc à nouveau s'immerger dans le monde du cheval, et découvrir le concours de saut d'obstacles indoor international et national, comme je vous l'ai dit.

Considérant l'attrait de cette manifestation qui concourt à la notoriété et à l'attractivité de la ville de Nevers, je vous propose de bien vouloir accepter le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association du Bois Joli. Si nous ne versions pas cette subvention, il ne serait pas possible à l'association d'aller chercher d'autres types de subventions.

Je vous propose de voter cette délibération.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

François Diot

M. Diot –

Nous n'allons pas refaire le débat que nous avons pu avoir lors du précédent mandat sur le même sujet, mais vous abordez les choses exactement de la même manière. Je m'étonne qu'un tel événement, d'une telle ampleur, et d'un tel budget et d'un tel coût pour la Ville soit abordé par le tout petit bout de la lorgnette d'une petite délibération sur une petite subvention de 2 000 €.

Le fond de la délibération, c'est de nous proposer l'attribution d'une subvention de 2 000 € à une association, le Bois Joli, et puis, derrière, il y a cet événement de Jumping International dont on sait qu'il est assez énorme, et qui coûte beaucoup plus cher, évidemment, que cela. Vous nous donnez d'ailleurs les chiffres dans le rapport : 114 000 € de coût pour la Ville en 2017 ; 93 000 € en 2018. On avait eu les débats au précédent mandat, avec M. Morel, notamment. J'avais dit, à l'époque, que c'était un angle mort de la gestion municipale, parce que l'on a, comme cela, un écran de fumée d'une subvention de 2 000 €, et derrière on ne sait pas qui finance quoi, on ne sait pas combien ça coûte.

Nous n'avons jamais réussi à avoir ni le budget ni le bilan, etc. Et moi je crains que cette année on ait encore la même chose. Et on nous a confirmé en Commission qu'il n'y aurait pas d'autre délibération sur le Jumping international que celle-là. Je trouve cela dommage. Je trouve cela un peu opaque. Je ne dis

pas que c'est une volonté. Je pense que, quand on s'apprête à dépenser (même si c'est de la valorisation, même si c'est du prêt de matériel, d'agents, de temps d'agents, de centre des expositions, etc.), 100 000 €, il faut que l'on en discute de manière un peu plus approfondie.

En tout cas, on ne peut pas se contenter d'une délibération comme celle-ci. Elle est très minimaliste.

Mais je cherche au moins à vous convaincre sur la forme.

Moi, sur le fond, je dirais qu'il y a eu pour le Jumping des années de réussite, et des années un peu moins... Cela peut être une belle réussite. Ce n'est pas le fond que je remets en cause, c'est la manière de présenter les choses. Un billet de 100 000 €, cela ne se dépense pas comme cela !

M. le Maire –

Bon, moi, je vous trouve très « à cheval » sur cette délibération. Mais, en même temps, vous n'avez pas tort. Je voulais simplement dire que vous avez raison, il faut être prudents. Je pense que c'est un bel événement, mais qui a eu du mal à trouver la façon d'être équilibré. Que l'on mette pas mal de choses à disposition, dont le centre des expositions..., tant qu'il tient debout, tant mieux. Par contre, nous serons très vigilants et très dans l'accompagnement, sans s'immiscer outre mesure, dans cet événement, qui avait été annulé la dernière fois d'ailleurs parce qu'il n'avait pas pu se tenir.

Je partage votre réserve, et je pense que, s'il peut se tenir, il peut attirer beaucoup de monde, et en termes d'attractivité, le cheval intéresse beaucoup, et il y a beaucoup de pratiquants, avec un sport qui est devenu plus accessible. Cela serait dommage qu'on le barre ; par contre, il va falloir que l'on soit très accompagnants et vigilants sur ce que l'on pourra accorder, à condition qu'il soit sûr que cela peut être mené jusqu'au bout.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour –

Je voulais rassurer M. Diot. En fait, mon travail d'élus est aussi d'être en proximité avec les différentes associations dont nous nous occupons, à l'événementiel.

Sur l'association du Bois Joli, je les rencontre très souvent. J'ai leur bilan, j'ai leur prévisionnel qui me paraît aujourd'hui sincère et faisable. J'étais encore avec eux au téléphone lundi. Nous les avons accompagnés toute l'année dernière pendant la période du Covid en leur conseillant un certain nombre de choses, pour éviter que soit mise en péril leur existence. J'ai l'impression de faire ce travail de proximité et je suis très proche d'eux, sans m'immiscer dans leur gestion d'association, bien évidemment.

M. le Maire –

Bien. On vous laissera, Monsieur Dechauffour, « murmurer à l'oreille des chevaux », pour être sûrs qu'ils sont présents à cet événement.

Je vous propose d'essayer d'accompagner cet événement, avec la condition qu'il se tienne réellement.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?
Merci pour cette unanimité vigilante.

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-069

Convention de partenariat entre Nevers et Sremska Mitrovica

M. le Maire – Nous allons aborder la convention de partenariat que nous renouvelons entre Nevers et Sremska Mitrovica. La parole est à Muriel Marty.

Mme Marty – Bonjour, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Je vais parler effectivement de la convention de coopération décentralisée avec la Serbie et la ville de Sremska Mitrovica, notre ville de coopération.

Depuis septembre 2020, nous échangeons avec la municipalité de Sremska Mitrovica, en République de Serbie.

Nous sommes également en relation avec la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales (DAECT) et avec l'ambassade de France à Belgrade.

En janvier, nous avons adressé à la municipalité de Sremska Mitrovica un projet de convention pour la période 2021 à 2023. Ce projet a été approuvé et nous a été retourné signé par Mme Milovanovic, maire de Sremska Mitrovica.

La convention prévoit la réalisation d'un diagnostic avec analyse des besoins et attentes réciproques, des possibilités d'actions, évaluation des moyens requis et identification des moyens mobilisables (appels à projets en soutien à la coopération décentralisée par exemple).

Après cette première étape qui devra être réalisée cette année, nous pourrons passer à une phase opérationnelle au cours de l'année scolaire 2021/2022.

Les services de l'ambassade (en particulier Bertrand Millet, attaché de coopération et Eva Juric, chargée de mission coopération en matière de droits humains, de jeunesse, de sports, et de développement durable, et notamment le traitement des déchets) nous accompagnent dans notre démarche, et sont très intéressés par les thèmes de coopération que nous avons choisis.

La DAECT apportera son soutien à nos services quand nous déciderons de solliciter des co-financements au travers des appels à projets du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Conformément à ce que nous avons annoncé lors de la réunion du Conseil municipal le 17 novembre 2020, nous avons travaillé à l'élaboration d'un projet

de convention pluriannuelle qui nous permette de mener des actions en partenariat avec la Ville de Sremska Mitrovica, en République de Serbie, avec le soutien de l'ambassade de France en Serbie et de la Délégation à l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales.

En janvier, nous avons proposé ce projet à la municipalité de Sremska Mitrovica qui nous a fait part de son accord avec les termes de la convention.

En conséquence, je vous propose :

- de m'autoriser à signer cette convention qui nous engage pour une durée de trois ans,
- de réaliser au cours de la première année l'analyse des besoins, des attentes et des possibilités d'actions et de rechercher les co-financements nécessaires,
- de solliciter ces moyens financiers pour une mise en œuvre des projets en 2022 et 2023.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Je pense qu'il est important de renouveler cette coopération, parce qu'il y a quand même pas mal de projets que nous avons pu ébaucher quand nous étions allés sur place. Je crois que cela contribue à la politique de solidarité internationale que nous portons, et aussi de citoyenneté, avec un objectif de donner une dimension internationale à notre action municipale.

Et puis, cela correspond aussi à un état d'esprit qui est là depuis longtemps. Cela nous permet de partager les bonnes pratiques, et puis aussi les pratiques de vivre-ensemble entre pays. J'avais été assez surpris, justement, de la volonté des Serbes de travailler avec nous, encouragés en cela par l'ambassadeur de France, qui nous avait reçus, et qui sera prêt à nous aider pour obtenir un certain nombre de moyens.

Il est donc bien que nous puissions ré-officialiser cette convention. Et nous accueillerons des représentants de cette Ville quand nous le pourrons.

Mme Marty –

Nous parlions tout à l'heure d'ouverture vers le monde. Justement cela sera aussi un autre moyen pour nos jeunes de se tourner vers d'autres personnes, vers d'autres amitiés.

M. le Maire –

Et de voir comment cela se passe ailleurs aussi.
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-070 **Attribution de subvention à l'amicale de jumelage Nevers-Curtea de Arges - Roumanie**
Adopté à l'unanimité.

2021-071 **Convention de fonds de concours entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération**

M. le Maire – Nous avons à voir ensemble la délibération n°071, Monsieur Couturier, sur la convention de fonds de concours entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Nevers est engagée dans le dispositif national « Action Cœur de Ville », qui est un dispositif important pour structurer une démarche de redynamisation du centre-ville de Nevers, notamment sur les aspects de mobilité.

Dans ce contexte, Nevers Agglomération, qui a la compétence mobilité, avec la Ville de Nevers, a souhaité engager une étude mobilité, qui aura pour objectif d'améliorer l'accessibilité en centre-ville de l'agglomération pour tous les types d'usagers et de développer de nouvelles formes de mobilités principalement autour des enjeux de la transition écologique, sur les mobilités douces, actives, la marche à pied, le vélo, le covoiturage, l'auto-partage, un certain nombre de pratiques qui sont dans l'air du temps, la sobriété et la transition écologiques.

Dans ce contexte, une étude de mobilité va être réalisée, avec une phase de diagnostic et d'enquête sur le terrain, à partir d'octobre jusqu'à mars de l'an prochain. Elle permettra de recueillir un état précis des pratiques des usagers du domaine public en matière de mobilité, par des questionnaires qui seront proposés aux usagers, et des préconisations seront faites par le bureau d'études retenu.

C'est pour cette raison que l'objet de la délibération consiste à autoriser un fonds de concours pour réaliser cette étude de mobilité du cœur de ville, qui a un coût total de 55 011 € HT. Au passage, j'en profite pour remercier évidemment Nevers Agglomération pour sa contribution financière, mais aussi la Banque des Territoires, pour un même montant de 18 337 €. La Ville de Nevers apporte son concours financier à la même hauteur.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention de fonds de concours entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération annexée à la proposition de délibération.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

J'ai effectivement souhaité, en accord avec Bertrand Couturier, que, plutôt que de faire une étude sur la ville et une sur l'agglomération, l'on mutualise l'étude, et qu'on la porte ensemble. Cela me paraît de bon aloi.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-072

Association commerçante « Les Vitrines de Nevers et du Grand Nevers » - Attribution de subventions

M. le Maire – Nous enchaînons avec la délibération n° 072, qui concerne l'association des Vitrines de Nevers et du Grand Nevers pour l'attribution de subventions. Je crois que Pierrette Concile est absente ce soir. Laurent Pommier va présenter la délibération.

M. Pommier – L'Association « Les Vitrines de Nevers et Grand Nevers » a été créée en juillet 2010 et a, pour rappel, vocation à fédérer et promouvoir l'activité des commerçants, artisans et entreprises ayant évidemment leur activité à Nevers et son agglomération.

Aujourd'hui, elle regroupe plus de 200 adhérents, et participe activement aux projets de développement de l'activité commerciale et de l'attractivité du territoire en collaboration avec la Ville et l'Agglomération de Nevers.

Depuis 2010, de nombreuses actions ont été réalisées : mise en place d'une carte de fidélité, partenariat avec la Maison et Djazz, animations au centre-ville, site internet avec moteur de recherche, participation à la gestion de la crise sanitaire.

Le projet 2021 des « Vitrines de Nevers et du Grand Nevers » comporte trois axes :

- Développer des solutions innovantes et digitales, pour adapter l'offre et les services aux nouvelles habitudes de consommation et conforter les services développés, notamment pendant le Covid : accompagnement des adhérents sur le numérique, application permettant la vente en ligne, développement de la carte de fidélité...
- Rendre la ville attractive par l'organisation d'animations commerciales.
- Soutenir les commerçants dans leurs démarches individuelles, relais d'informations sur les dispositifs.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Budget prévisionnel global pour l'ensemble des actions 2021	Auto financement	Autres financements (cotisations, partenaires ...)	Demande de subvention à la Ville de Nevers	Subvention proposée
153 850 €	104 200 €	26 900 €	22 750 €	18 000 €
Versement de subvention par délibération du 13 avril 2021				10 800 €
Versement complémentaire proposé au Conseil du 30 juin 2021				7 200 €
Reversement de subvention Banque des Territoires proposé au Conseil du 30 juin				21 090 €

La subvention proposée est de 18 000 €. Je vous rappelle qu'il y a eu un premier versement de la subvention, par délibération du 13 avril 2021, de 10 800 €. Ce soir, afin de les soutenir dans les actions et dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire, je vous propose de vous prononcer pour l'attribution d'une subvention complémentaire à hauteur de 7 200 €.

Egalement, il a été mis en place la Market Place, Nevers Shopping, qui a été soutenu par un financement de la Banque des Territoires. Cela a été versé à la Ville de Nevers. Je vous propose également de vous prononcer sur le reversement de cette subvention à l'association à hauteur de 21 090 €.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Merci, pour rappeler ce soutien que nous faisons sur l'animation commerciale.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-073

Partenariat pour animations – Nevers Plage

M. le Maire –

Je vais revenir à Jean-Luc Dechauffour pour la délibération n°073, et rappeler les partenariats pour les animations de Nevers Plage cette année, sur mi-juillet mi-août, avec des animations que nous allons faire durer jusqu'à fin août.

M. Dechauffour –

Nevers Plage, édition 2021, revient, évidemment, du 15 juillet au 15 août 2021. Même si Nevers Plage est démonté, on va faire en sorte que l'on puisse utiliser la plage jusqu'au 31 août, en laissant des installations sportives, type volley.

Plateau de la Bonne Dame, rive gauche de la Loire.

Baignade en eaux vives, très originale, puisqu'à ma connaissance, je ne crois pas que, dans une autre ville en France, on se baigne dans les eaux vives d'un fleuve du type de la Loire.

Les baignades sont surveillées de 11 h 00 à 19 h 00.

En 2020, près de 24 000 personnes ont eu la chance de profiter de la Loire, de sa plage et des ateliers offerts à tous, petits et grands de 7 à 77 ans et plus.

Cette année encore, sont programmés 22 concerts, tous gratuits, en soirée, sur la plage de 20 h 00 à 22 h 00. 13 concerts sont pris en charge par le bar restaurant de la plage, et 9 concerts sont financés par la Ville de Nevers et ses partenaires : FNAC, Groupama et le Crédit Mutuel. Les partenaires cofinancent à hauteur de 5 700 €.

Deux soirées cinéma en plein air sont planifiées avec écran géant de 23 h 00 à 1 h 00.

14 prestataires sport, culture et loisir assurent le déroulé de près de 100 ateliers diversifiés pendant un mois.

Diverses sociétés que j'ai citées tiennent à apporter leur concours à cette programmation et à participer à la vie festive de la cité.

Pour chacune d'entre elles, une convention de partenariat sera signée entre les parties.

FNAC : 3 000 €

Groupama : 2 000 €.

Le projet de Groupama est de financer des concerts et d'avoir un volet prévention. Ils financeront de l'initiation à l'utilisation des défibrillateurs. Nous menons, à la Ville de Nevers, une politique importante dans le déploiement des défibrillateurs en ville, et nous avons pensé que c'était important et intéressant d'initier la population et ceux qui passeront sur Nevers Plage. Ils financeront aussi une initiation aux premiers secours. La somme est de 5 700 €.

La liste n'est pas exhaustive, car nous sommes en train de signer un nouveau partenariat. Je n'en parle pas encore aujourd'hui, car il n'est pas intégralement terminé.

En contrepartie, la Ville de Nevers s'engage à faire la promotion de chaque partenaire par le biais de supports de communication.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de m'autoriser à signer les conventions de partenariat établies avec chaque partenaire selon le modèle joint à la délibération.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

J'en profite pour dire qu'après échange avec l'ARS hier, en conseil de surveillance du CHAN, nous allons essayer de voir si nous ne pourrions pas profiter de Nevers Plage pour proposer de la vaccination là-bas aussi, quitte à la faire tourner sur les zones de projection de cinéma en plein air, car nous allons en faire ailleurs. Cela sera une façon de toucher aussi certains jeunes qui ne font pas forcément la démarche, sans être contre la vaccination. Nous allons voir si, de temps en temps, on pourrait faire aussi de la vaccination sans rendez-vous.

Y a-t-il des voix contre ces partenariats ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-074

Mise à disposition du domaine public communal destiné à l'exploitation du petit train routier touristique

M. le Maire –

Je passe la parole à Laurent Pommier sur la mise à disposition du domaine public communal pour l'exploitation du petit train routier touristique, puisque ce petit train revient sous une autre forme.

M. Pommier –

Un rappel de la réelle volonté de la Municipalité, qui souhaite animer le centre-ville de Nevers effectivement par la mise en place d'un petit train touristique routier, que vous connaissez déjà, puisqu'en 2020 cela avait été mis en place par la Ville de Nevers, et proposer au public un service de visites commentées pour découvrir la ville et l'ensemble de ses sites touristiques et historiques.

Un appel à candidatures a été réalisé. Le prestataire retenu est la Société Givernon Tourisme, représentée par M. Jacky Orsolle, domiciliée à Vernon (27).

Durée de ce partenariat : Il débutera le 1^{er} juillet 2021 et prendra fin le 31 décembre 2021. On est donc sur un exercice de 6 mois.

Modalités administratives et techniques : Le petit train se composera d'un tracteur et de trois remorques. Il empruntera les voies ouvertes à la circulation publique. La circulation de ce train est encadrée par l'autorité préfectorale, qui délivre un arrêté portant sur la sécurité des itinéraires empruntés, et soumise à l'avis du Maire pour ce qui concerne les circuits et stations d'arrêts prévus.

Cette animation touristique à but commercial occupe le domaine public communal, à charge pour l'exploitant de mettre en place le matériel signalétique pour l'affichage des horaires de départ et des tarifs pour le service.

Une convention entre la Ville de Nevers et l'exploitant est prévue afin de fixer les conditions et modalités d'occupation du domaine public communal.

Compte tenu d'une minoration des tarifs de la billetterie, il est proposé d'accorder exceptionnellement une exonération de la redevance d'occupation du domaine public.

Je vous propose donc d'autoriser la circulation du petit train sur la commune pendant toute la période définie du 1^{er} juillet au 31 décembre 2021, d'accorder la gratuité pour l'occupation du domaine public, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Un petit train qui va prendre une vocation pédagogique et de visites, avec des conditions différentes, mais qui va nous permettre de nous inscrire dans la durée, pour faire comme le font beaucoup de villes, d'ailleurs, avec un objectif de notre prestataire, à terme, de passer, si je puis dire, au train électrique, le temps de trouver son modèle économique.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-075

Partenariat financement d'un tiralo pour Nevers Plage par le Rotary Nevers

M. le Maire –

Nous allons retourner auprès de Jean-Luc Dechauffour pour la délibération 075 qui concerne le partenariat pour le financement d'un tiralo pour Nevers Plage par le Rotary Club de Nevers, car je crois savoir que l'actuel équipement était à changer.

M. Dechauffour –

C'est cela.

La Ville de Nevers, chaque été, propose aux Neversois, aux Nivernais et aux touristes une baignade naturelle en Loire et un village animations pendant quatre semaines, au bord du fleuve sur le plateau de la Bonne Dame à Nevers.

En 2020, plus de 24 000 personnes ont répondu présentes sur Nevers Plage, dont une centaine de personnes à mobilité réduite.

Un tiralo, un fauteuil de plage destiné aux personnes à mobilité réduite qui permet aussi bien, et sans transformation, de rouler sur la plage que de flotter sur l'eau, était mis à disposition des personnes qui en avaient besoin.

Cette année, le tiralo doit être changé et un nouvel achat de 1 994,85 € s'impose.

Pour cet investissement, un partenaire a fait savoir qu'il souhaite prendre en charge dans son intégralité le coût du nouveau tiralo. Il s'agit du Rotary Club de Nevers.

Une convention de partenariat sera signée entre les parties.

Etre partenaire pour ce nouvel achat est une action d'inclusion de tous et permet l'accessibilité de chacun aux loisirs de Nevers Plage et à la vie de la cité.

En contrepartie, la Ville de Nevers s'engage à faire la promotion du partenaire, le Rotary Club de Nevers, par le biais de supports de communication.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat établie avec le partenaire selon le modèle joint à la délibération.

J'en profite pour remercier vraiment de tout cœur le Rotary pour son aide.

M. le Maire – Hervé Barsse, pour compléter.

M. Barsse – Je voudrais bien remercier le Rotary pour son soutien, et souligner que la Ville de Nevers ne fait pas seulement l'accessibilité dans l'eau, mais aussi tout le cheminement qui est accessible. Il y a une cabine spéciale pour que les personnes en situation de handicap puissent se changer tranquillement. C'est vraiment une mixité totale qui est permise dans la Loire grâce à cet équipement, et aussi aux personnes qui accompagnent, car les services sont là pour aider les personnes en situation de handicap à aller dans l'eau, à les accompagner, les encadrer et les aider au besoin ; c'est vraiment l'ensemble des personnes qui sont concernées, pour que tout le monde puisse s'amuser ensemble.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

RELATION CITOYENNE

M. le Maire – Sur la relation citoyenne, et dans la perspective que nous ayons un pôle de bénévoles – sans les exploiter, Madame Chamoux, mais elle est partie –, nous allons envisager, Jean-Luc Dechauffour, la Charte du Bénévolat, avant de faire un appel à candidatures.

M. Dechauffour – Le bénévolat est un acte libre, un engagement non rétribué de personnes qui agissent pour l'intérêt collectif.

La Ville de Nevers, attentive aux bénévoles qu'elle accueille régulièrement dans ses différentes manifestations, ses festivals, ses événements sportifs, a souhaité leur donner un statut qui dépasse le simple cadre juridique.

Il s'agissait de donner au bénévole une place d'honneur, lui reconnaître son implication et donner tout son sens à la démocratie implicative au travers d'un acte.

Il est apparu que cet acte devait être un document positif, un document qui met en avant les valeurs et principes du service public et l'attachement de la collectivité à l'acte citoyen de bénévolat.

C'est pourquoi, la Ville a souhaité formaliser son engagement au travers d'une charte dite du bénévolat pour mettre en exergue les valeurs qu'elle souhaite défendre et partager avec toutes les personnes impliquées dans ses actions.

La charte s'articule autour des grands principes de la République et du service public : l'engagement, la solidarité, le partage, le respect, la laïcité, la coopération, l'unité, la neutralité et le volontariat.

Cette charte est, par ailleurs, accompagnée d'une convention d'engagements réciproques qui vient poser un cadre protecteur au bénévole de la Ville de Nevers. La convention se décline autour d'engagements positifs qui ne sont en aucun cas des contraintes.

La Ville de Nevers a souhaité orienter ce document davantage sur la participation, le volontariat et la convivialité plutôt que d'en faire une énumération d'obligations déshumanisées.

Il vous est ainsi proposé d'adopter cette charte et d'autoriser M. le Maire à signer ces conventions d'engagements réciproques.

On vous a mis les éléments en pièce jointe pour que vous puissiez voir le contenu des conventions d'engagements, avec ce à quoi s'engage la Ville de Nevers et ce à quoi s'engage le bénévole. Vous avez ensuite la Charte du Bénévolat qui reprend les grands principes : engagement, solidarité, partage, laïcité, respect, coopération, unité, neutralité, volontariat.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

L'objectif était de cadrer et de définir le statut de bénévole. Nous allons donc faire appel à candidatures, pour qu'un certain nombre de personnes s'investissent sur des manifestations que nous démultiplions, qu'elles soient sportives, culturelles ou citoyennes, avec des contreparties, bien évidemment, pour ceux qui accepteront de donner un peu de leur temps, pour que notre Ville continue à se développer.

Y a-t-il des voix contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

SECURITE

2021-077

Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance – Adoption du règlement intérieur - Modification

M. le Maire –

Nous allons ensuite enchaîner avec la délibération n°079, qui concerne le Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance.

Je rappelle que le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité autour desquelles les institutions et les organismes publics et privés concernés doivent se mobiliser.

Il a pour vocation de dresser le constat des actions existantes, de favoriser les échanges d'informations concernant les attentes de la population et de définir les objectifs à atteindre grâce à l'intervention coordonnée des différents partenaires.

Nous avons revisité le règlement intérieur, qui définit et précise les modalités utiles à son bon fonctionnement.

Je ne vais pas forcément vous lire le règlement intérieur, sauf si vous me le demandez, mais vous l'avez eu. Vous aurez peut-être des questions précises. Vous trouverez dans le règlement intérieur la présidence et la composition du CLSPD, la périodicité des réunions, que nous avons augmentée, le déroulement des séances, et puis les différentes instances, notamment la formation restreinte, les groupes de travail, et les échanges d'informations. L'idée, c'est qu'il y ait vraiment un travail au fil de l'eau toute l'année, pour que les instances qui se réunissent soient là pour permettre d'assimiler les diagnostics et de prendre des décisions, ou de relancer d'autres types d'actions.

C'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous vous proposons d'adopter ce règlement intérieur.

Je rappelle que composent le CLSPD, à part moi-même, les personnes suivantes :

- . Amandine Boujilat, adjointe au Maire chargée de la proximité, de la relation citoyenne et de la cohésion sociale,
- . Cécile Dameron, adjointe au Maire chargée du quartier cœur de ville/Jonction, chargée des seniors et de l'intergénérationnel,
- . Claude Loron, adjoint au Maire du quartier Est, chargé de la sécurité et de la tranquillité
- . Mahamadou Sangaré, adjoint au Maire du quartier Nord, chargé du funéraire.

Avez-vous des questions ?

Madame Gerbe, et Madame Chamoux.

Mme Gerbe – Nous avons deux petites questions.

Nous saluons la remise en activité du CLSPD. Nous tenons à le dire. Car vous dites souvent que l'opposition s'oppose à tout, mais, là, en l'occurrence, nous sommes plutôt ravis de cette remise en activité.

Dans le règlement intérieur, il est indiqué une périodicité de deux fois par an pour les séances plénières. Y a-t-il eu des séances en 2020 ou en 2021 ? C'est ma première question.

La deuxième question. Il est dit dans le règlement intérieur que le compte rendu sera envoyé à chacun des membres. Serait-il possible de rajouter qu'il soit transmis également à chaque conseiller municipal. Ou bien y a-t-il une question de réserve ?

Merci bien.

M. le Maire – Pouvez-vous répéter la fin de votre question ?

Mme Gerbe – Il est précisé dans le règlement intérieur que l'on envoie un compte rendu à chacun des membres. Je proposais juste que l'on rajoute « à chaque conseiller municipal ». Mais peut-être y a-t-il cette notion de réserve ?

M. le Maire – Effectivement, je vous confirme que ce n'est pas possible. Par contre, il y a des groupes de travail. S'il faut élargir à des élus qui ont envie d'y participer, il n'y a pas de soucis.

Je voulais aussi vous rassurer sur le fait que le CLSPD ne s'est jamais arrêté. Simplement, nous avons un agent qui est parti, de son propre chef. Donc il a fallu recomposer le suivi du CLSPD au sein de l'administration. Ce qui ne nous a pas empêchés, néanmoins, avec les changements de Préfets aussi, et puis la crise sanitaire, de concentrer nos actions différemment.

Vous me demandez les dates. Je suis en train de les vérifier. Je parle sous le contrôle de l'administration. *A priori*, nous nous sommes réunis le 15 avril, le 12 mai en plénière, et il est prévu un CLSPD restreint le 23 juillet, qui peut éventuellement changer en date, et une séance plénière le 2 septembre. Vous voyez, nous allons être largement à plus de deux par an. C'était une volonté de ma part et de celle du Préfet d'augmenter les réunions. Parce que, vous avez raison, il fallait quand même retrouver une dynamique, je n'en disconviens pas, faute d'avoir pu échanger, pour les raisons que vous savez, et pas par désintérêt, régulièrement avec nos partenaires sur les sujets, puisque nous étions tous concentrés sur la crise sanitaire ; avec une réduction de la délinquance dans certains domaines, et une augmentation, malheureusement, dans les violences intrafamiliales.

Madame Chamoux.

Mme Chamoux –

S'il n'est pas possible d'avoir accès aux comptes rendus du CLSPD, pourrions-nous avoir accès à quelques chiffres en matière de diagnostic sur la délinquance à Nevers ? C'est en effet compliqué de trouver des informations sur les différents sites, soit de la préfecture, soit de la Ville. Ou alors je n'ai pas trouvé le chemin d'accès...

Merci.

M. le Maire –

Oui, bien sûr. Cela m'est déjà arrivé de le faire. Mais c'est vrai qu'on ne le fait pas régulièrement. On a un état annuel sur la situation de la délinquance. Je veux bien partager l'information en Conseil. Je vais demander aux services qu'ils nous fassent une synthèse, et nous pourrions la présenter le temps qu'il faudra à un prochain Conseil. Donc, oui, bien sûr.

S'il n'y a plus de questions sur le règlement intérieur, y a-t-il des voix contre ?
Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

2021-078

Convention de partenariat Ville de Nevers / SEM Nièvre Energies

Adopté à l'unanimité.

2021-079

Gratuité d'occupation du domaine public au profit de Nevers Agglomération dans le cadre de sa compétence mobilité-transports

M. le Maire – Nous avons ensuite, Bertrand Couturier, la gratuité d'occupation du domaine public au profit de Nevers Agglomération pour sa compétence mobilité-transports.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la compétence mobilité-transports de Nevers Agglomération, il y a eu différents groupes de travail qui ont permis de développer une expérimentation avec un acteur privé qui propose une solution de covoiturage.

L'objectif est d'envisager à titre expérimental un conventionnement qui permettrait, entre les parties intéressées, de pouvoir développer cette pratique écologique du covoiturage, pour mettre à disposition le stationnement gratuitement et sans limitation de durée.

Ce service serait, au cours de la période expérimentale, proposé sur le territoire de la commune de Nevers, notamment sur son domaine public, en l'occurrence sur deux parkings, où l'on inciterait ces mises à disposition gratuite du domaine public sur les parkings de la Passière et Pierre Bérégovoy, mais d'autres emplacements pourront rejoindre le dispositif par la suite.

L'objectif est de pouvoir proposer des avantages incitatifs aux utilisateurs et aux usagers qui pourront faire le choix de cette pratique de covoiturage, et de pouvoir notamment, dans un second temps, donner des bons d'achat dans les commerces du centre-ville, afin que cela puisse être incitatif sous cet angle-là également.

Il y a plusieurs étapes dans cette expérimentation, mais l'objet de cette convention permettrait, en tout cas, de lancer cette expérimentation d'une durée d'un an.

Plus globalement, ce que je peux mettre en avant aussi, c'est notamment la notion sociale de l'expérimentation, puisque, on le sait tous, pour les personnes éloignées de l'emploi et qui n'ont pas forcément de véhicule, par la pratique du covoiturage, sur de moyennes distances, on a là un vrai facteur d'inclusion sociale, pour retrouver un travail.

Il y a plusieurs dimensions dans cette expérimentation sur le volet social notamment. Il y a aussi celle du volet écologique. *The Shift Project* a réalisé une étude au niveau national sur les bénéfices environnementaux en termes de réduction de gaz à effet de serre du covoiturage. Plusieurs scénarii ont été établis, mais, à l'échelle d'un territoire comme Nevers, il pourrait y avoir une baisse, si cette pratique se massifiait, à hauteur de 6,4 % des émissions de gaz à effet de serre.

C'est une pratique qui doit se développer, et être encouragée sur le territoire, avec Nevers Agglomération et avec une entreprise, qui, je le rappelle, a été détectée grâce au salon international de l'innovation des villes médianes. Nous avons, à différents moments, eu des échanges avec cette structure, pour arriver à terme à cette expérimentation, qui pourrait débuter dès la rentrée, en septembre-octobre de cette année.

M. le Maire –

Y a-t-il des questions ?

Nous allons nous lancer dans cette expérimentation.

Y a-t-il des voix contre ? Qui s'abstient ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

URBANISME

2021-080

Règlement intérieur OPAH-RU

Adopté à l'unanimité.

2021-081

Avenant à la convention d'occupation du domaine public n°2017 DLB117 du 30 juin 2017

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire –

Nous avons ensuite la délibération n°081 sur l'avenant à la convention d'occupation du domaine public n° 2017_DLB117 du 30 juin 2017. Monsieur l'Adjoint aux Finances et au Budget.

M. Suet –

Merci, Monsieur le Maire.

Il vous est proposé de passer un avenant à la convention d'occupation du domaine public conclue entre « La Guinguette » et la Ville de Nevers.

La modification porte, d'une part, sur la durée de la convention d'occupation, et, d'autre part, sur le montant de la redevance.

La nouvelle rédaction proposée est la suivante :

« Article 2 : La durée de la convention est prolongée de deux ans et prendra fin le 4 juillet 2024. Elle sera révisée tous les ans à la date anniversaire du contrat conformément aux tarifs adoptés par le Conseil municipal.

Article 4 : L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance mensuelle de 280 € par mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre, pour toute la durée du contrat (3 360 € par an). Elle est payable par année échue à la caisse de la Recette municipale, sise rue Hoche, sur présentation d'un titre de recette. »

Il vous est proposé d'adopter cet avenant et cette nouvelle rédaction et d'autoriser le Maire à signer tous les actes qui en découlent.

Il y avait un avis favorable de la Commission 4 du 23 juin 2021.

M. le Maire – Merci.

Y a-t-il des questions ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – Merci.

En préambule, je voudrais reconnaître toute la valeur d'attractivité du lieu, de « La Guinguette ». Je m'interroge toutefois, pour des raisons d'égalité entre les différents établissements de ce type sur Nevers, sur le montant de la redevance proposée ce soir, de 280 € par mois. Je vois qu'il y a une hausse qui est réalisée par rapport aux précédentes années, mais cela me semble encore assez peu élevé, compte tenu des retombées économiques que cela doit avoir pour l'entreprise, et surtout par rapport aux redevances qui pourraient être fixées pour d'autres établissements.

M. le Maire – Michel Suet.

M. Suet – Cela a plutôt pour conséquence de remettre tout le monde à peu près à égalité, contrairement à ce que vous dites. Si je reprends tout ce qui a été fait, sur la précédente convention, il n'y avait pas de date précise pour la perception de la redevance. C'est assez incroyable, mais c'est comme ça. Ainsi, sur 2018, nous avons touché 2 760 €. Sur 2019, 1 840 €. Sur 2020, 1 380 €.

Nous proposons d'harmoniser exactement la tarification comme pour les terrasses de la ville de Nevers, à savoir un paiement annuel qui sera de 3 360 € à partir du mois de septembre, puisque nous souhaitons que la tarification des terrasses, entre autres, soit payée en septembre. Comme c'est après les beaux jours, normalement les entreprises ont un peu plus de trésorerie. C'est une hausse quand même de 21 %.

Cependant, quand vous dites que ce serait inégal, ce n'est pas le cas. La municipalité a initié la création d'une guinguette. Il a été très compliqué de trouver un investisseur. Or, ce gérant a investi sur ses fonds propres. Or, quand on prend les terrasses de la ville de Nevers, elles n'ont rien investi ; les grilles mises devant ont été payées par la Ville. Cela lui donne ni plus ni moins le temps d'amortir ses investissements, entre autres. Et surtout de faire payer régulièrement, au vu de cette hausse de 21 %, les loyers comme ils devraient l'être ; et jusque-là, cela ne l'a jamais été, car c'était payé mensuellement, cela partait, cela ne partait pas. C'est impressionnant d'avoir vu cela. Maintenant, ce sera rétabli comme pour n'importe quelle terrasse.

M. le Maire – Merci.

Pas d'autres remarques ?

Nous allons voter pour ce rééquilibrage, d'un peu plus de 18 %.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-082

Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal d'environ 78 m² (bande végétalisée) située rue Imbart de la Tour en vue de sa cession

M. le Maire –

La dernière délibération qui est appelée ce soir est la délibération n°082. Elle concerne la désaffectation et le déclassement d'une portion du domaine public communal d'environ 78 m² (bande végétalisée) située rue Imbart de la Tour en vue de sa cession.

Daniel Devoise.

M. Devoise –

Merci. Vous avez déjà résumé la délibération.

Je voulais ajouter que j'ai reçu Mme Guctekin en avril 2021, qui a exposé son souhait d'acquérir cette parcelle du domaine public. Tous les coûts financiers liés à cette vente seront à la charge de Mme Guctekin, à savoir les frais de géomètre, les frais notariés, etc.

L'estimation réalisée par le service des Domaines de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Saône-et-Loire a fixé un montant de 1 200 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- De constater la désaffectation et de prononcer le déclassement de cette partie du domaine public et son incorporation dans le domaine privé de la collectivité,
- D'approuver le principe de la cession de la nouvelle parcelle obtenue à Mme Guctekin au prix estimé par le service des domaines de la DDFIP, soit 1 200 €.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 4 du 23 juin 2021.

M. le Maire –

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Emilie Chamoux.

Mme Chamoux – C'était juste, comme je l'avais remarqué lors de la Commission, pour indiquer que l'on voit sur la photo que c'était un espace végétalisé, mais aussi qu'il y a désormais un grand mur en béton qui est monté sur le trottoir. Il est souhaitable que soient pris en compte, au sein de l'Agglomération, dans le cadre du PLUI, les critères d'esthétique et de respect de la nature, avec des espaces verts qui soient préservés, plutôt que d'avoir un mur de béton.

Merci.

M. le Maire – Monsieur Devoise, vous vouliez répondre ?

M. Devoise – Pas de réponse. Effectivement. Après, quand vous regardez le plan cadastral, il y avait, à mon sens, une anomalie sur le découpage qui avait été fait auparavant. Cette parcelle est en total décalage des trois autres parcelles, et il n'y a pas de cohérence urbaine.

Je partage le principe de ne pas imperméabiliser les sols, et de laisser le maximum de terres sur la commune, et même sur l'Agglomération, même si je ne suis pas élu communautaire. Je partage vos propos.

Nous avons juste rectifié une erreur cadastrale, à mon sens, qui date de plusieurs années.

Mais je suis d'accord sur le principe de ne pas imperméabiliser les sols.

M. le Maire – Sur cette délibération, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Opposition : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité.

2021-083 **Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal d'environ 28 m² sise 35 boulevard Victor Hugo en vue de sa cession**

Adopté à l'unanimité.

2021-084 **Désaffectation et déclassement d'une portion du domaine public communal d'environ 25 m² sise 55 rue de la Barre en vue de sa cession**

Adopté à l'unanimité.

M. le Maire – Y a-t-il des questions diverses ?

Dans ces conditions, je vous donne rendez-vous en principe au prochain Conseil municipal du 21 septembre 2021. J'espère ici ; ce sera bon signe.

Je vous souhaite d'ici là un bon été, de bonnes vacances pour ceux ou celles qui en prendront, et puis de profiter aussi, évidemment, de toutes les animations que nous avons portées et parfois même délibérées en cette séance.

Cette séance est levée. Merci de votre présence, et bonne soirée.

M. le Maire lève la séance à 21 h 44.

Les secrétaires de séance



Guy Grafeuille

Sylvie Dupart-Muzerelle



Le Maire



Denis Thuriot